

Groupe BEI

Rapport annuel 2000

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2000	1999
Contrats signés	36 033	31 800
Union européenne	30 644	27 765
Pays candidats à l'adhésion (dont mécanisme préadhésion)	2 948 (1 618)	2 373 (1 467)
Pays partenaires	2 441	1 662
• <i>Pays Méditerranéens (hors Chypre et Malte)</i>	1 214	802
• <i>Afrique, Caraïbes, Pacifique, PTOM</i>	401	341
• <i>Afrique du sud</i>	140	150
• <i>Amérique latine, Asie</i>	532	310
• <i>Balkans</i>	154	60
Prêts approuvés	40 940	35 117
Dans l'Union européenne	35 003	30 380
Pays candidats	3 268	2 677
Pays partenaires	2 669	2 060
Versements effectués	29 994	27 612
Sur ressources propres	29 809	27 449
Sur d'autres ressources	185	163
Ressources collectées	29 038	28 355
En monnaies communautaires	23 764	19 658
En monnaies non communautaires	5 273	8 697
Encours		
Prêts sur ressources de la Banque	198 918	178 775
Garanties	223	277
Financements sur ressources budgétaires	2 386	2 352
Emprunts à long, moyen et court terme	159 860	146 223
Fonds propres	21 840	20 494
Total du bilan	219 196	201 104
Capital souscrit au 31.12	100 000	100 000
Dont libéré et versé	6 000	6 000

Conseil d'administration

Administrateurs

Jean-Pierre ARNOLDI	Administrateur général de la Trésorerie, Ministère des Finances, Bruxelles
Lorenzo BINI SMAGHI	Dirigente Generale, Capo della Direzione III, Dipartimento del Tesoro, Ministero del Tesoro, Rome
Sinbad J.D. COLERIDGE	Project Finance Director of Private Financial Holdings Limited, EFG Private Bank, Londres
Isabel CORREIA BARATA	Consultora da Direcção, Departamento de Relações Internacionais, Banco de Portugal, Lisbonne
Wedige Hanns von DEWITZ	Ministerialdirektor, Leiter der Abteilung Aussenwirtschafts- und Europapolitik, Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie, Berlin
Tony FAINT	Director, International Division, Department for International Development, Londres
Iñigo FERNÁNDEZ DE MESA	Subdirector General de Coordinación de Organismos Monetarios Internacionales, Ministerio de Economía, Madrid
Sven-Olof JOHANSSON	Finansråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Rainer MASERA	Amministratore Delegato e Direttore Generale, San Paolo IMI, Rome
Constantinos MASSOURAS	Directeur des Affaires financières et budgétaires, Ministère de l'Économie nationale, Athènes
Ingrid MATTHÄUS-MAIER	Mitglied des Vorstandes der Kreditanstalt für Wiederaufbau, Frankfurt/Main
Noel Thomas O'GORMAN	Second Secretary, Finance Division, Department of Finance, Dublin
Stéphane-Emmanuelle PALLEZ	Chef du Service des Affaires européennes et internationales, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
María PÉREZ RIBES	Consejero Técnico, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía, Madrid
Vincenzo PONTOLILLO	Direttore Centrale, Banca d'Italia, Rome
Antoine POUILLIEUTE	Directeur général, Groupe Agence Française de Développement, Paris
Kaarina RAUTALA	Hallitusneuvos, Valtiovaraministeriö, Helsinki
Gaston REINESCH	Directeur général, Ministère des Finances, Luxembourg
Ivan ROGERS	Deputy Director for Europe and International Finance Directorate, H.M. Treasury, Londres
Gerd SAUPE	Ministerialdirigent, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Lars TYBJERG	Direktør i Økonomiministeriet, Copenhagen
Jos de VRIES	Plaatsvervangend Directeur Financiële Betrekkingen, Ministerie van Financiën, La Haye

....

Suppléants

Gerhard BOEHMER	Ministerialdirigent, Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, Bonn
Gianpaolo BOLOGNA	Dirigente, Direzione del Contenzioso Comunitario, Dipartimento del Tesoro, Ministero del Tesoro, Rome
Paul CHILCOTT	Chief Manager, Reserves Management, Bank of England, Londres
Guy CRAUSER	Directeur général de la Politique Régionale, Commission européenne, Bruxelles
Bruno DELETRÉ	Sous-Directeur Europe et Affaires monétaires internationales, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Björn FRITJOFSSON	Departementsråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Filippo GIANANTE	Dirigente, Direzione Rapporti Finanziari Internazionali, Dipartimento del Tesoro, Ministero del Tesoro, Rome
Rudolf de KORTE	Membre du Conseil d'administration de la BEI, Wassenaar
Annette MOE	Specialkonsulent, Finansstyrelsen, Copenhagen
Luis ORGAZ GARCÍA	Subdirector General de Análisis Financiero y Estratégico, Ministerio de Economía, Madrid
Pierre RICHARD	Administrateur délégué, DEXIA, Paris
Philip RUTNAM	Head of Enterprise Team, HM Treasury, Londres

Directions

Francis CARPENTER, Secrétaire général	Eberhard UHLMANN, Directeur général Affaires juridiques
Michel DELEAU, Directeur général Europe occidentale	Alfred STEINHERR, Economiste en chef
Terence BROWN, Directeur général Centre Europe	Pierluigi GILIBERT, Directeur général Risques de Crédit
Jean-Louis BIANCARELLI, Directeur général Extérieur	Andreas VERYKIOS, Directeur Ressources Humaines
René KARSENTI, Directeur général Finances	Horst FEUERSTEIN, Directeur Evaluation des Projets
Caroline REID, Directeur général Projets	Patrick KLAEDTKE, Directeur Contrôle Financier

Conseil des gouverneurs

Président

Didier REYNDERS (Belgique)

Belgique	Didier REYNDERS, Ministre des Finances
Danemark	Marianne JELVED, økonomiminister og minister for nordisk samarbejde, vicesstatsminister
Allemagne	Hans EICHEL, Bundesminister der Finanzen
Grèce	Yannos PAPANTONIOU, Ministre de l'Économie nationale et des finances
Espagne	Rodrigo DE RATO Y FIGAREDO, Vicepresidente del Gobierno y Ministro de Economía
France	Laurent FABIUS, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Irlande	Charles McCREEVY, Minister for Finance
Italie	Vincenzo VISCO, Ministro del Tesoro, del Bilancio e della Programmazione Economica
Luxembourg	Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Ministre des Finances
Pays-Bas	Gerrit ZALM, Minister van Financiën
Autriche	Karl-Heinz GRASSER, Bundesminister für Finanzen
Portugal	Joaquim PINA MOURA, Ministro das Finanças
Finlande	Suvi-Anne SIIMES, Ministeri, Valtiovarainministeriö
Suède	Bosse RINGHOLM, Finansminister
Royaume-Uni	Gordon BROWN, Chancellor of the Exchequer

Comité de vérification

Président

Albert HANSEN, Secrétaire du Grand-Duc, Luxembourg

Membres

Emídio MARIA, Subinspector-Geral de Finanças, Inspeção-geral de Finanças, Lisbonne
Michael P. HARALABIDIS, Senior Risk Analyst, Group Risk Management Division, National Bank of Greece, Athènes

Observateur

Caj NACKSTAD, Partner, KPMG, Stockholm

Comité de direction

Président

Philippe MAYSTADT

Vice-Présidents

Wolfgang ROTH
Massimo PONZELLINI
Ewald NOWOTNY
Francis MAYER
Peter SEDGWICK
Isabel MARTÍN CASTELLÁ
Michael G. TUTTY

Le Président de la BEI préside le Conseil d'administration de la Banque



Sommaire

	<i>Pages</i>
Message du Président	2
Présentation du Groupe BEI	3
L'activité de prêt	4
L'activité d'emprunt	6
Gestion des liquidités du Groupe BEI	8
Résultats de gestion du groupe BEI	9
Etats financiers du Groupe BEI	10
Rapport du réviseur d'entreprises	30
Déclaration du Comité de vérification	31
Résultats de l'exercice de la BEI	33
Etats financiers de la BEI	34
Rapport du réviseur d'entreprises	55
Déclaration du Comité de vérification	56



Message du Président

En 2000, la Banque européenne d'investissement a continué à œuvrer à l'appui des objectifs de l'Union européenne au travers à la fois de ses activités d'emprunt (29 milliards d'EUR) et de ses opérations de prêt (36 milliards d'EUR). Au-delà du seul volume de son activité, la Banque s'est principalement attachée à remplir sa mission fondamentale, qui consiste à promouvoir la cohésion économique et sociale au sein de l'Union (73 % de nos prêts dans l'Union ont servi à appuyer des investissements dans les régions les moins favorisées de l'UE). L'an dernier, une autre de nos priorités absolues a consisté à lancer « l'Initiative Innovation 2000 », un programme spécial destiné à appuyer les investissements qui visent à transformer l'Europe en une société axée sur l'innovation et fondée sur la connaissance, objectif défini comme prioritaire par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000.

L'un des éléments importants pour faciliter l'accomplissement de cette tâche a été la création, en juin 2000, du groupe BEI au sein duquel le Fonds européen d'investissement est devenu une filiale spécialisée dans le capital-risque et les opérations en faveur des PME, ce qui permet au Groupe BEI de proposer aux PME la gamme complète des produits financiers dont elles ont besoin pour se développer dans le contexte d'une économie sujette à des mutations rapides.

À l'extérieur de l'Union européenne, nous avons, en totale conformité avec les recommandations des Conseils européens (en particulier ceux d'Helsinki, en décembre 1999, et de Nice, en décembre 2000), concentré notre activité sur les pays qui, à l'est et au sud, sont les voisins de l'Union, en appuyant le processus d'adhésion et en renforçant le partenariat euro-méditerranéen. Outre le renouvellement, en 2000, de son mécanisme préadhésion, la BEI a décidé de réunir au sein d'une seule direction ses équipes financières responsables des opérations de la Banque dans l'Union européenne et dans les pays candidats. En appliquant les mêmes critères et les mêmes procédures de sélection de projets et de prêt, la BEI vise à faciliter l'intégration des futurs États membres.

Sur les marchés des capitaux, la Banque a poursuivi une stratégie d'emprunt diversifiée et novatrice, qui témoigne de la place qu'elle occupe dans le peloton de tête des emprunteurs non souverains classés AAA. Notre objectif fondamental est d'optimiser le coût de nos ressources de manière à proposer les meilleures conditions financières possibles pour les projets que nous finançons.

À l'avenir, la BEI concentrera ses activités sur les domaines où elle apporte une valeur ajoutée maximale en contribuant à la réalisation des objectifs de la politique communautaire, conformément à ce qui est énoncé dans ses Statuts et aux décisions du Conseil européen. Nous devons pour cela procéder à une révision de nos procédures internes et à une réorientation de notre activité de prêt, tout en nous engageant sur la voie d'une plus grande transparence.

Philippe Maystadt
Président de la Banque et de son Conseil d'administration

Le Groupe BEI

Suite aux conclusions du Conseil Européen de Lisbonne, en mars 2000, qui appelait à un renforcement du soutien apporté aux opérations en faveur des PME, le Conseil des gouverneurs a alors décidé la constitution du "Groupe BEI" composé de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement.

La BEI est devenue l'actionnaire majoritaire du Fonds européen d'investissement (FEI), qui néanmoins conserve un actionnariat tripartite : la BEI (60 % du capital depuis juin 2000), la Commission européenne (30 %) et des banques et institutions financières européennes (10 %).

Le Groupe BEI est ainsi à même de jouer un rôle prédominant dans le renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne au travers du soutien diversifié qu'il apporte aux activités des PME : prêts à moyen ou long terme, capital-risque et garanties.

Dans ce cadre, la BEI poursuit son soutien aux PME à travers ses prêts globaux à moyen et à long terme qu'elle met en place en collaboration avec le secteur bancaire.

Parallèlement, toutes les activités de capital-risque sont concentrées au sein du FEI qui devient ainsi une des premières sources de financement en capital-risque à l'échelle de l'Union. Cette spécialisation du FEI au sein du Groupe BEI permettra de cibler, avec une meilleure efficacité, les opérations dans ce domaine hautement qualifié.

D'autre part, le FEI continue à réaliser des opérations de garanties sur ses propres ressources ou sur celles du budget de l'Union.

Cette nouvelle forme de relations entre la BEI et le FEI encourage un partage productif des compétences entre la Banque et le Fonds à l'appui du financement des PME ; elle stimule également l'effet d'innovation et de catalyse des actions du Groupe BEI au sein de la communauté bancaire et financière européenne.

Le Conseil des gouverneurs de la BEI a autorisé la Banque à dégager jusqu'à 2 milliards d'euros sur ses résultats de gestion destinés aux opérations de capital-risque à conclure par le FEI d'ici 2003.

Le Comité de direction



L'activité de prêt

En 2000, les financements de la BEI pour des projets favorisant la réalisation des objectifs de l'Union européenne se sont élevés au total à 36 milliards d'euros (1) (soit une hausse de 13 % par rapport à 1999). La Banque a consacré 30,6 milliards (2) à des projets situés dans les Etats membres de l'Union et 2,9 milliards dans les pays candidats d'Europe centrale (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, République slovaque, Slovaquie) tandis que ses prêts dans les pays partenaires (Pays du partenariat euroméditerranéen, Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Amérique latine et Asie, Balkans) ont atteint 2,4 milliards.

- Confirmant sa mission principale, la BEI a accordé 13,7 milliards de prêts individuels, soit 73 % de ce type de financements, en faveur du **soutien à la cohésion économique et sociale** dans l'Union. Si on prend en compte l'impact des prêts globaux dans les régions défavorisées, cette contribution se monte à quelque 20 milliards. Une part substantielle a bénéficié aux pays de la cohésion (Irlande, Grèce, Espagne et Portugal) et aux Länder orientaux d'Allemagne. Début 2000, une convention de coopération, portant sur le renforcement de la coordination des actions respectives de la BEI et des Fonds structurels, a été signée avec la Commission.
- Pour répondre à la "Stratégie de Lisbonne" élaborée par le Conseil européen en mars 2000, la BEI a mis en place son **initiative "Innovation 2000"** dont l'objectif est de promouvoir les investissements pour une société basée sur la connaissance et l'innovation en Europe. Ce programme intervient en complément des activités traditionnelles et oriente les financements du Groupe vers les cinq priorités suivantes : promotion du capital humain, recherche et développement, nouveaux réseaux fondés sur les technologies de l'information et de la communication, diffusion de l'innovation et PME innovantes. Il comprend également les investissements dans des projets audiovisuels européens. Depuis mai 2000, 1,6 milliard de financements ont été signés concernant soit des prêts soit des opérations en capital-risque.
- Dans les **pays candidats** d'Europe centrale, les prêts se sont élevés à 2,9 milliards, dont 1,6 milliard au titre du mécanisme préadhésion opéré aux propres risques de la BEI. Celle-ci a concentré ses efforts sur les projets de transports et de télécommunications (959 millions) ainsi que sur les projets permettant aux pays candidats de se mettre aux normes environnementales européennes (746 millions). Dans la perspective de l'élargissement et pour favoriser "l'acquis communautaire", la BEI a fusionné ses directions chargées des prêts dans les Etats membres de l'Union et

Activité de prêt 1996-2000 : 147 milliards



(1) Sauf indication contraire, les montants dans ce rapport sont exprimés en millions d'euros.

(2) Certains prêts répondant simultanément à plusieurs objectifs, les données présentées sous les différentes rubriques ci-dessous ne sont pas cumulables.

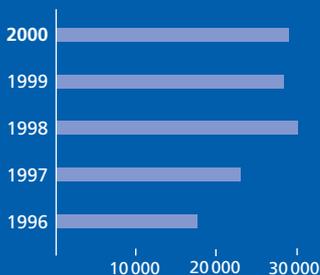
dans les Pays candidats, ce qui permet une approche unifiée, en matière d'identification, d'évaluation et de financement de projets.

- La BEI a soutenu le développement et la coopération avec les **pays partenaires** par un total de 2,4 milliards : pays du Partenariat euroméditerranéen 1,2 milliard consacré surtout à la modernisation du secteur privé et à l'amélioration des infrastructures et de l'environnement ; pays ACP 401 millions, notamment pour le financement d'investissements de grandes et petites entreprises du secteur privé ; Afrique du Sud 140 millions ; pays d'Amérique latine et d'Asie 532 millions dont plus des trois quarts consacrés à des investissements du secteur privé, à l'appui de coentreprises auxquelles participent des entreprises et des banques européennes ; Balkans 154 millions pour des projets de reconstruction ayant une portée régionale.
- Les prêts dans le domaine de l'**environnement** se sont élevés à 6,4 milliards, en hausse significative (+ 39 %) par rapport à 1999. Les financements visant à protéger le milieu naturel ont atteint 3,6 milliards, tandis que l'environnement urbain bénéficiait de 2,8 milliards, notamment dans les domaines des transports publics et du développement urbain.
- Le soutien aux investissements des **PME** a atteint 6,2 milliards, dont 5,7 milliards de prêts globaux et 450 millions d'opérations en capital-risque au bénéfice de 24 fonds dans 10 pays de l'Union, transférés au FEI le 1er janvier 2001.
- L'activité en faveur des **réseaux transeuropéens** et des grandes infrastructures de transports, d'énergie et de télécommunications est restée soutenue : 6,6 milliards dans l'Union et 0,9 milliard dans les pays candidats pour des projets faisant partie des couloirs prioritaires.
- Les opérations au titre du **capital humain** se sont montées à 1,2 milliard dont neuf dixièmes ont été consacrés à des projets localisés en zone de développement régional : 536 millions pour des projets d'éducation et 652 millions pour le secteur de la santé. Dans ce secteur, ainsi que dans celui des RTE, la BEI a intensifié sa participation aux projets en partenariat public-privé.

L'ensemble de l'activité en 2000 est restée dominée par les prêts en faveur des infrastructures de transport et de télécommunications (32 %) et des concours pour les investissements en faveur des PME ou de petites infrastructures d'intérêt local (35 %). On peut également noter une forte reprise des prêts dans les domaines environnementaux (gestion des eaux, infrastructures urbaines et composites).

L'activité d'emprunt

Activité d'emprunt 1996-2000 :
128 milliards



Forte de sa position d'émetteur mondial non gouvernemental noté AAA, la Banque a emprunté **29 milliards** d'euros. Ces emprunts, levés dans un contexte de marchés volatils, reflètent les piliers de la politique d'emprunt de la Banque : **renforcement de la liquidité** de ses obligations et **abaissement du coût de financement**. Pour y parvenir, la BEI s'attache à harmoniser l'évolution de ses **principaux axes stratégiques** en anticipation de celle de la globalisation des marchés des capitaux, et à aligner son dispositif de contrôle et de gestion des risques aux meilleures pratiques bancaires. Sa mission de **développement des marchés de l'UE**, en particulier celui de l'euro, l'amène aussi à aider l'ouverture et le développement des marchés des pays candidats. Enfin, grâce à une présence sur la majorité des **marchés des capitaux non européens**, la Banque conforte sa position de grand emprunteur de référence, tout en diversifiant ses investisseurs et contreparties.

L'**innovation** et la **diversification de la distribution de ses titres** ont été privilégiées. De premières "e-obligations" électroniques furent lancées en EUR, GBP et USD. En vue d'améliorer la **transparence des activités et la liquidité sur le marché secondaire**, les émissions ont été accompagnées d'une campagne de sensibilisation, dans le prolongement d'accords avec des teneurs de marché en GBP, à l'instar du programme EARN. En outre, la gamme des **produits structurés** -qui contribuent à l'abaissement du coût de la collecte- a été étendue pour répondre à des besoins de catégories d'investisseurs recherchant des titres à haut revenu. Tous les emprunts structurés font l'objet d'un examen attentif de leurs risques et sont accompagnés de couverture adéquate.

Comme en 1999, l'**EUR, la GBP et l'USD** totalisent plus de **90 %** de l'activité d'emprunt, en particulier par la constitution d'emprunts de référence le long des courbes de taux respectives, soit par de nouvelles émissions, soit par la réouverture de tranches fongibles.

L'**euro** a représenté une part moindre qu'en 1999, due aux conditions sur les marchés, mais demeure la première monnaie versée dans les prêts grâce aux produits des échanges d'autres monnaies ; la Banque a été le premier émetteur non gouvernemental à avoir toute la courbe de ses emprunts admise sur les plates-formes électroniques MTS de traitement de titres sur le marché secondaire. Les émissions EARN s'échelonnent sur les échéances de 2003 à 2010, pour un encours de 29 milliards.

La **GBP**, première monnaie empruntée ayant bénéficié de bonnes conditions au travers d'une stratégie extrêmement dynamique, a renforcé la position de la Banque comme grand emprunteur de référence, complémentaire à celui de l'Etat britannique, grâce notamment à la mise en place d'un protocole d'accord avec un groupe d'intermédiaires financiers. Sa courbe de référence s'étend à présent jusqu'à l'échéance 2039.

En USD, dont la part est moins importante qu'en 1999, la Banque a lancé deux nouvelles émissions de référence et tiré partie des conditions favorables du marché par la réouverture de souches existantes tout au long de la courbe des taux.

La Banque a également émis ses **premiers emprunts en zloty polonais** sur l'euro-marché ; un contrat-cadre d'émission en PLN, à signer en 2001, permettra l'accès de la Banque au marché domestique polonais. En Hongrie, le contrat-cadre d'émission en HUF a été augmenté à 50 Mrd, alors que la Banque se présentait sur les marchés de la CZK. Peu présente sur les autres marchés européens, elle a été particulièrement active sur ceux d'Afrique du Sud, d'Asie et du Pacifique (rand, yen, dollar de Hong Kong et de Taiwan).

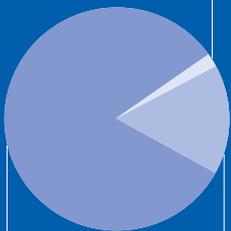
Emprunts signés en 2000 (millions EUR)

	Nombre	Avant échanges		Après échanges	
EUR	17	6607	23%	12366	43%
GBP	69	14352	49%	11105	38%
USD	20	5975	21%	3891	13%
	106	26934	93%	27362	94%
Autres monnaies	30	2068	7%	1676	6%
TOTAL	136	29002	100%	29038	100%
dont UE	86	20959	72%	23764	82%

Gestion des liquidités

Gestion des liquidités

portefeuille opérationnel obligataire
2 %



portefeuille obligataire d'investissements
16 %

portefeuille opérationnel monétaire
82 %

Au 31 décembre 2000, les liquidités totales s'élevaient à quelque 16 milliards d'euros, soit 13 milliards nets des engagements à court terme ; elles sont réparties sur 13 monnaies dont l'euro. En 2000, l'euro représentait 27 % des investissements à court terme. Les monnaies participant à l'UE représentent 62 % des liquidités globales. Le niveau de liquidité globale de la Banque doit se situer dans un intervalle de 25 à 40 pour cent des flux financiers nets annuels. Les liquidités se répartissent comme suit :

Le portefeuille opérationnel monétaire s'élève à 13,2 milliards (10,1 milliards nets des engagements à court terme) et représente la majeure partie des liquidités.

Le portefeuille opérationnel monétaire est essentiellement constitué de produits d'emprunts et d'excédents résultant du cash flow. L'objectif principal de ce portefeuille est d'assurer les besoins de liquidité courants de la Banque. Il doit être en mesure de couvrir les décaissements futurs sur prêts de la Banque.

Par définition, le portefeuille monétaire opérationnel est composé d'instruments liquides présentant des maturités courtes. Fin 2000, la majorité des liquidités était placée dans des produits de première qualité et investie avec des émetteurs et contreparties de premier ordre.

Le portefeuille opérationnel obligataire a pour objectif de fournir une ligne de liquidité supplémentaire sous la forme d'instruments susceptibles d'offrir un meilleur rendement que les placements sur le marché monétaire. Ce portefeuille s'élève à 0,4 milliard.

Le portefeuille obligataire d'investissement représente la seconde ligne de liquidité (2,5 milliards). Il comprend des obligations émises par des Etats de l'Union européenne et d'autres institutions publiques de premier ordre. Plus de 99% du montant total des titres en portefeuille sont notés AA1 ou émis par des Etats membres de l'Union européenne.

Résultat de la gestion des liquidités

Alors que les taux d'intérêt monétaires ont connu une hausse généralisée et soutenue tout au long de l'année 2000, l'évolution des taux obligataires a été plus mitigée. En effet, pour ces derniers, l'évolution orientée à la hausse en début d'année 2000 s'est progressivement inversée pour finir l'année à un niveau inférieur à celui de fin 1999.

La gestion des liquidités a permis de dégager un revenu d'intérêt brut (hors portefeuille de couverture) de 869 millions en 2000, soit un rendement comptable global de 5,59 %.

Les placements réalisés dans le **portefeuille opérationnel monétaire** ont dégagé 708 millions d'intérêts pour des capitaux moyens s'élevant à 12,7 milliards, soit un taux de rendement de 5,56 % dans un contexte de hausse des taux moyens à court terme par rapport à 1999.

Les placements réalisés dans le **portefeuille opérationnel obligataire**, ont dégagé un revenu brut de 13,5 millions pour des capitaux moyens annualisés de 326,4 millions, soit un rendement brut de 4,13 %.

	(en millions d'euros)	
	2000	1999
Total des liquidités brutes		
Revenu total	869	604
Capitaux moyens	15 551	13 933
Rendement moyen	5,59 %	4,33 %
<i>dont portefeuille opérationnel monétaire</i>		
Revenu total	708	439
Capitaux moyens	12 735	11 114
Rendement moyen	5,56 %	3,95 %
Duration	0,06 an	0,08 an
<i>dont portefeuille opérationnel obligataire</i>		
Revenu total	14	9
Capitaux moyens	326	307
Rendement moyen	4,13 %	2,93 %
Duration	0,21 an	0,25 an
<i>dont portefeuille obligataire d'investissement</i>		
Revenu total	147	155
Capitaux moyens	2 490	2 512
Rendement moyen	5,90 %	6,18 %
Duration	5,1 ans	5,2 ans

Le **portefeuille obligataire d'investissement** a dégagé un revenu total de 147 millions pour des capitaux moyens de 2,5 milliards. Son rendement total s'établit à 5,90 % en 2000, 5,78 % en 1999 (6,18 % avec plus value exceptionnelle réalisée en 1999 sur cession de titres). L'accroissement par rapport au rendement de 1999 hors plus-value de cession s'explique par le réinvestissement des titres échus (336,5 M) à des conditions de taux plus favorables. La duration moyenne de ce portefeuille est de 5,1 années au 31 décembre 2000 contre 5,2 années au 31 décembre 1999. Enfin, la valeur de marché de ce portefeuille au 31 décembre 2000 s'élève à 2 505 millions pour une valeur d'entrée en portefeuille de 2 446 millions.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2000

En milliers d'euros

<i>ACTIF</i>	<i>31.12.2000</i>
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	24 726
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	1 474 510
3. Créances sur les établissements de crédit	
a) à vue	135 178
b) autres créances (Note C)	11 257 184
c) prêts (Note D)	75 767 232
	87 159 595
4. Créances sur la clientèle	
Prêts (Note D)	93 101 379
Provisions spécifiques (Note A.4)	- 175 000
	92 926 379
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)	
a) des émetteurs publics	1 423 468
b) d'autres émetteurs	2 310 668
	3 734 135
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	632 409
7. Actifs incorporels (Note F)	10 018
8. Actifs corporels (Note F)	83 459
9. Autres actifs	
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G)	7 636
b) débiteurs divers (Note H)	902 504
c) contrats d'échange de devises à recevoir	29 067 793
	29 977 933
10. Comptes de régularisation (Note I)	3 444 117
	219 467 279

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers

1. Dettes envers des établissements de crédit		
a) à vue	13	
b) à terme ou à préavis (Note J)	507 889	
		507 902
2. Dettes représentées par un titre (Note K)		
a) bons et obligations en circulation	161 488 067	
b) autres	825 137	
		162 313 204
3. Autres passifs		
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G)	334 562	
b) créditeurs divers (Note H)	896 320	
c) contrats d'échange de devises à payer	28 064 569	
d) divers	38 290	
		29 333 741
4. Comptes de régularisation (Note I)		4 775 375
5. Provisions pour risques et charges		
fonds de pension du personnel (Note L)		433 281
6. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)		980 005
7. Capital		
souscrit	100 000 000	
non appelé	- 94 000 000	
		6 000 000
8. Réserves		
a) fonds de réserve	10 000 000	
b) réserve supplémentaire	2 124 244	
		12 124 244
9. Fonds affectés aux opérations de capital-risque		1 500 000
10. Résultat de l'exercice		1 307 741
11. Part des intérêts minoritaires		191 786
		<u>219 467 279</u>

POSTES HORS BILAN

31.12.2000

Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
. Non appelé		442 500
. A libérer		42 188
- Prêts non décaissés (Note D)		
. Etablissements de crédit	7 741 032	
. Clientèle	22 308 598	
		30 049 630
- Opérations de capital-risque non décaissées		565 763
Garanties		
. au titre de prêts accordés par des tiers		1 718 226
. au titre des opérations de capital-risque		57 946
Opérations fiduciaires (Note A)		1 526 977
Actifs détenus pour compte de tiers (Note A)		
- Croissance et environnement	22 481	
- Mécanisme de garantie pour les PME	60 832	
- Mécanisme européen pour les technologies	59 310	
		142 623
Dépôts spéciaux pour services d'emprunts (Note R)		778 552
Valeur nominale des contrats d'échange de taux et DRS (Note U)		97 548 200
Emprunts lancés et non signés		921 327

SITUATION DE LA SECTION SPECIALE ⁽¹⁾ AU 31 DECEMBRE 2000

En milliers d'euros

ACTIF

31.12.2000

Pays de l'Union

Sur ressources de la Communauté européenne de l'énergie atomique

Prêts en cours versés ⁽²⁾ —

Sur ressources de la Communauté européenne

(nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)

Prêts en cours versés ⁽³⁾ **106 191**

Turquie

Sur ressources des Etats membres

Prêts en cours versés ⁽⁴⁾ **72 041**

Pays du bassin méditerranéen

Sur ressources de la Communauté européenne

Prêts en cours versés 220 434

Opérations sur capitaux à risques

- montants à verser 129 842

- montants versés 157 381

287 223

Total ⁽⁵⁾ **507 657**

Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer

Sur ressources de la Communauté européenne

Conventions de Yaoundé

Prêts versés 46 364

Contribution à la formation de capitaux à risques

Montants versés 419

Total ⁽⁶⁾ **46 783**

Conventions de Lomé

Opérations sur ressources de capitaux à risques

- montants à verser 503 993

- montants versés 1 141 646

1 645 639

Opérations sur autres ressources

- montants à verser 8 000

Total ⁽⁷⁾ **1 653 639**

Total général 2 386 311

Pour mémoire :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté un mandat de recouvrement de la CE :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2000 : 1.447.378

b) dans le cadre des protocoles signés avec les pays du bassin méditerranéen : au 31.12.2000 : 164.050

(1) La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 04 août 1977 comme étant celui de comptabiliser les opérations que la Banque effectue pour compte et sur mandat des tiers.

(2) Montant initial des contrats signés dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (77/271/EURATOM) du 29 mars 1977, (80/29/EURATOM) du 20 décembre 1979, (82/170/EURATOM) du 15 mars 1982 et (85/537/EURATOM) du 5 décembre 1985 à concurrence

d'un montant total de trois milliards d'euros en vue d'une contribution au financement de centrales nucléaires de puissance dans les pays de la Communauté, sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne de l'énergie atomique : 2 773 167

A ajouter : ajustements de change + 181 690

A déduire : remboursements - 2 954 857

0

Fonds en gestion fiduciaire

Sur mandat des Communautés européennes

Communauté européenne de l'énergie atomique	—
Communauté européenne :	
- Nouvel instrument communautaire	106 191
- Protocoles financiers avec les pays du bassin méditerranéen	377 815
- Conventions de Yaoundé	46 783
- Conventions de Lomé	1 141 646
	<u>1 672 435</u>
Sur mandat des Etats membres	72 041
	<u>1 744 476</u>
Total	1 744 476

Fonds à verser

Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays du bassin méditerranéen	129 842
Sur opérations sur ressources de capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	503 993
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	8 000
	<u>641 835</u>
Total	641 835
Total général	2 386 311

(3) Montant initial des contrats signés dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870/CEE) du 16 octobre 1978 (nouvel instrument communautaire), (82/169/CEE) du 15 mars 1982, (83/200/CEE) du 19 avril 1983 et (87/182/CEE) du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté ainsi que (81/19/CEE) du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par le tremblement de terre du 23 novembre 1980 en Campanie et Basilicate (Italie) et (81/1013/CEE) du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par les séismes survenus en Grèce en février/mars 1981, sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne : 6 399 145

A ajouter :	ajustements de change		+ 125 866
A déduire :	annulations	201 991	
	remboursements	<u>6 216 829</u>	<u>- 6 418 820</u>
			106 191

(4) Montant initial des prêts signés pour le financement des projets situés en Turquie, sur mandat pour compte et risque des Etats membres : 417 215

A ajouter :	ajustements de change		+ 13 028
A déduire :	annulations	215	
	remboursements	<u>357 987</u>	<u>- 358 202</u>
			72 041

(5) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets situés dans les pays du Maghreb, Machrek, ainsi qu'à Malte, Chypre, en Turquie et en Grèce (dix millions d'euros accordés avant son adhésion à la CE le 1^{er} janvier 1981) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne : 628 882

A ajouter :	ajustements de change		+ 34
A déduire :	annulations	28 464	
	remboursements	<u>92 795</u>	<u>- 121 259</u>
			507 657

(6) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les Etats africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

- prêts à conditions spéciales	139 483	
- contributions à la formation de capitaux à risques	<u>2 503</u>	141 986
A ajouter :		
- intérêts capitalisés	1 178	
- ajustements de change	<u>9 839</u>	+ 11 017
A déduire :		
- annulations	1 574	
- remboursements	<u>104 646</u>	- 106 220
		46 783

(7) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

Prêts sur ressources de capitaux à risques :		
- prêts conditionnels et subordonnés	2 375 074	
- prises de participation	<u>114 167</u>	2 489 241
A ajouter :		
- intérêts capitalisés		+ 1 663
A déduire :		
- annulations	330 425	
- remboursements	497 957	
- ajustements de change	<u>16 883</u>	- 845 265
		1 645 639
Prêts sur autres ressources :		<u>8 000</u>
		1 653 639

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2000

En milliers d'euros

	31.12.2000
1. Intérêts et produits assimilés (Note N)	10 654 762
2. Intérêts et charges assimilés	- 9 086 590
3. Revenus de participations	4 800
4. Commissions perçues (Note O)	35 198
5. Commissions versées	- 5 651
6. Résultat provenant d'opérations financières	- 3 887
7. Autres produits d'exploitation	18 611
8. Frais généraux administratifs (Note P) :	- 185 411
a) frais de personnel	140 607
b) autres frais administratifs	44 804
9. Corrections de valeur (Note F) :	- 12 068
a) sur actifs incorporels	2 802
b) sur actifs corporels	9 266
10. Produit exceptionnel (Note Q)	35 213
11. Charges exceptionnelles (Note I)	- 67 428
12. Dotation aux provisions pour risques bancaires généraux (Note M)	- 72 452
13. Part des minoritaires	- 7 355
14. Résultat de l'exercice	1 307 741

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres au 31 décembre 2000 (en milliers d'euros)

	Situation au 31.12.2000
Capital	
- souscrit	100 000 000
- non appelé	- 94 000 000
	<u>6 000 000</u>
Réserves	
- fonds de réserve	10 000 000
- réserve supplémentaire	2 124 244
	<u>12 124 244</u>
Fonds pour risques bancaires généraux	980 005
Fonds affectés à des opérations de capital-risque	1 500 000
	<u>20 604 249</u>
Résultat de l'exercice	1 307 741
Part des intérêts minoritaires	191 786
	<u>22 103 776</u>

• Engagement d'acheter les 785 actions du FEI restantes à un prix futur fixé.

Suite à cet engagement d'achat (Option de vente), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI d'acheter dans un délai de cinq ans les actions souscrites à un prix de 315 000 EUR par action. Ce prix d'acquisition représente une appréciation annuelle de 3 % par rapport à l'offre de rachat de 2000.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2000

En milliers d'euros

31.12.2000

A. Flux de trésorerie des activités d'exploitation :	
Résultat de l'exercice	1 307 741
Ajustements :	
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux	110 005
Corrections de valeur	11 865
Ajustement de change non soumis à l'Article 7	1 049
Variation des intérêts et commissions à payer et intérêts reçus d'avance	- 142 932
Variation des intérêts et commissions à recevoir	- 143 621
Décote portefeuille d'investissement	- 5 225
Résultat provenant des activités d'exploitation :	1 138 882
Versements nets prêts	- 29 834 485
Remboursements	15 590 952
Solde net des opérations NIC (note H)	33 859
Variation portefeuille de négociation	- 81 683
Variation opérations capital-risque	- 284 026
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	- 13 436 501
B. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :	
Libération des titres BERD (note E)	- 8 438
Vente de titres	337 126
Acquisition de titres	- 763 465
Variations des immobilisations corporelles (note F)	- 11 651
Variations des immobilisations incorporelles	- 5 583
Autres variations d'actifs	- 309 430
Achat de titres FEI	- 57 004
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	- 818 445
C. Flux de trésorerie provenant des activités de financement :	
Emissions d'emprunts	28 770 713
Remboursements d'emprunts	- 17 102 100
Variation des échanges de devises à recevoir	- 1 515 136
Variation des échanges de devises à payer	2 031 577
Variation nette des papiers commerciaux	589 973
Variation nette des dettes sur les établissements de crédit	171 276
Autres variations de passif	467 412
Vente portefeuille de couverture	1 293 081
Acquisition portefeuille de couverture	- 27 216
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	14 679 580
Etat de la Trésorerie	
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice (avant consolidation) *)	12 200 160
FEI - première consolidation	408 790
	12 608 950
Flux de trésorerie nets en provenance	
(1) des activités d'exploitation	- 13 436 501
(2) des opérations d'investissement	- 818 445
(3) des opérations de financement	14 679 580
Effet de la variation du taux de change sur les liquidités et les équivalents de liquidités	269 190
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	13 302 774
Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)	
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	24 726
Effets dont l'échéance à l'émission est de trois mois au plus	1 885 686
Créances sur les établissements de crédit :	
- comptes à vue	135 178
- comptes de dépôts à terme	11 257 184
	13 302 774

(*) Pour la première année de consolidation, les soldes de clôture des comptes du FEI sont incorporés dans les mouvements de l'année 2000.

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2000

en milliers d'euros

Note A — Résumé des principes comptables essentiels

1. Principes de consolidation et normes comptables

a) Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la « Directive »).

Les principes comptables sont appliqués, s'agissant des éléments d'importance significative, en conformité avec les normes internationales (I.A.S.), excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives aux principes comptables. Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, en date du 20 février 2001, de soumettre les états financiers consolidés pour approbation au Conseil des gouverneurs du 5 juin 2001.

b) Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement (« la Banque ») et de sa filiale le Fonds européen d'investissement (« le FEI ») ayant son siège : 43 avenue J.F. Kennedy à Luxembourg et ce à partir du 1^{er} juillet 2000.

La plus-value provenant de l'élimination de participation majoritaire (60,75 %) de la Banque dans le FEI figure comme produit exceptionnel de consolidation conformément à la norme IAS 22. Il est fait mention séparément de la part des intérêts minoritaires.

c) Retraitements et opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes du FEI font l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après. Après cumul des bilans et comptes de résultats, les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre les deux entités, sont éliminés.

2. Bases de conversion

Le Groupe emploie l'euro, monnaie unique des Etats membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital et pour la présentation de ses états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations aussi bien dans les monnaies de ses Etats membres et l'euro que dans des devises non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus nets cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les actifs et passifs du Groupe sont convertis en euros sur la base des taux de conversion à la date du bilan. Les profits ou pertes résultant de la conversion sont crédités ou débités au compte de profits et pertes.

Les comptes de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur base des taux de conversion de fin de mois.

3. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales et obligations et autres titres à revenu fixe.

Dans un souci de clarification de la gestion de ses liquidités et de renforcement de sa solvabilité, le Groupe a décidé de définir les types de portefeuille suivants :

3.1. Portefeuille d'investissement

Il est composé de titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance finale dans le but d'assurer la solvabilité du Groupe. Ces titres sont émis ou garantis par :

- des gouvernements de l'Union européenne, des pays du G10 ou par des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Le coût d'entrée des titres dans ce portefeuille est le coût d'acquisition ou plus exceptionnellement le coût de transfert (dans le cas notamment de transfert de titres du portefeuille de négociation). La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement se répartit prorata temporis sur la durée de vie restante des titres détenus.

3.2. Portefeuille de couverture

Il est composé de titres à dates d'échéance fixes. Il fait partie de la gestion active par le Groupe des risques de taux relatifs à ses activités de prêt et d'emprunt. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur prix d'acquisition. Lors de la vente de ces titres, les profits ou les pertes constatés sont amortis sur toute la durée de vie restante des emprunts.

3.3. Portefeuille de négociation

Il est composé de titres cotés en bourse émis et garantis par des établissements financiers. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché.

3.4. Titres à court terme

Pour assurer un niveau de liquidité suffisant, le Groupe achète des produits du marché monétaire, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et ces titres sont comptabilisés sur base de la valeur nominale.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan dans le poste 2) Effets publics admissibles au refinancement auprès de banques centrales.

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan poste 5) Obligations et autres titres à revenu fixe b) d'autres émetteurs.

4. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

4.1. Les prêts sont présentés dans les actifs du Groupe pour leur montant décaissé net.

Des provisions spécifiques sont faites sur les prêts ou avances en cours à la fin de l'exercice présentant des risques de non-recouvrement sur une partie ou la totalité de leur montant. Ces provisions sont enregistrées au compte de profits et pertes sous la rubrique « Corrections de valeur sur créances ».

Les corrections de valeur relatives aux intérêts sur ces prêts sont déterminées au cas par cas par la direction de la Banque.

4.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés en résultat selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts.

4.3. Opérations « Reverse repo » (prise en pension) et « repo » (mise en pension)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) un collatéral sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés à l'origine.

L'opération est établie suivant le principe de livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet (reçoit les titres de la contrepartie) les titres au dépositaire du Groupe en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) associé au marché monétaire.

Ce type d'opération est considéré pour le Groupe comme une opération de prêt (d'emprunt) à intérêt garanti et est comptabilisé à l'actif du bilan au poste 3) Créances sur les établissements de crédit - b) Autres créances (au passif du bilan au poste 1) Dettes envers les établissements de crédit - b) à terme ou à préavis). Les titres reçus (donnés) en garantie sont enregistrés dans des comptes hors bilan.

5. Actions et autres titres à revenu variable et participations

Les actions, les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme. Elles sont comptabilisées au prix d'acquisition. La valeur comptable est comparée en fin d'année à la valeur estimée. Si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est comptabilisée si celle-ci présente un caractère durable.

6. Actifs corporels

Les terrains et immeubles sont repris à leur valeur d'achat, déduction faite d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur estimée des immeubles de Luxembourg-Kirchberg et de Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire calculé respectivement sur une période de 30 et de 25 années. Les installations et le matériel de bureau étaient, jusque fin 1997, amortis dans l'année d'acquisition. A partir de 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
- mobilier	5 ans
- matériel de bureau et véhicules	3 ans.

Le patrimoine artistique est amorti dans l'année d'acquisition.

7. Actifs incorporels

a) Les actifs incorporels comprennent les investissements en terme de logiciels développés en interne qui font l'objet d'un amortissement linéaire dès leur terminaison sur trois années.

La norme IAS 9 précise, entre autres, que pour être porté à l'actif :

- 1- le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable ;
 - 2- la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée.
- b) Les logiciels acquis font l'objet d'amortissements linéaires sur la durée de vie estimée (2 à 5 ans).

8. Fonds de pension et Caisse de maladie

a) Fonds de pension

1- Le régime de pension principal de la BEI est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et applicable à l'ensemble du personnel de la Banque. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, ainsi que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois tous les trois ans selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode de référence des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») pour s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les pertes ou les gains actuariels sont répartis sur la base de la durée résiduelle de vie active estimée du personnel.

2- Le régime de pension du FEI est un régime à cotisations définies, dont la gestion est confiée à un gestionnaire externe.

b) Caisse de maladie

1- La BEI a institué, au profit des membres du Personnel, sa propre Caisse de maladie au financement de laquelle contribuent la Banque et le personnel. La Caisse de mala-

die est gérée actuellement sur la base de l'équilibre entre les prestations et les cotisations.

2- La caisse de maladie du personnel du FEI fait l'objet d'une gestion externe.

9. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que le Groupe décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêts et aux autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

La dotation à cette provision apparaît de manière distincte dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Dotation au fonds pour risques bancaires généraux » en conformité avec « la Directive » tandis que les normes comptables internationales requièrent qu'une telle dotation fasse partie de l'affectation du résultat.

10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la BEI déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs pour faciliter des mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

Les corrections de valeur relatives à ces opérations seront, lors de l'affectation des résultats ultérieurs, déduites de ce poste.

11. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

12. Opérations d'échange de monnaies ou de taux d'intérêt (swaps)

Le Groupe conclut des opérations d'échange de monnaies principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources de sorte que le produit d'un emprunt en une monnaie donnée puisse être converti en une autre monnaie. Il effectue simultanément une opération de change à terme afin d'obtenir les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants relatifs à ces opérations sont repris au bilan dans la rubrique autres actifs pour ce qui concerne les montants bruts à recevoir et dans la rubrique autres passifs pour ce qui concerne les montants bruts à payer.

Le Groupe conclut également des opérations d'échange d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés sur base de la méthode « prorata temporis ». Les montants nominaux des opérations d'échange d'intérêt sont enregistrés dans les comptes hors bilan.

13. Comptes de régularisation

Ces comptes comprennent :

à l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront

exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts) ;

au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

14. Intérêts et produits assimilés

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur placements et autres produits du portefeuille-titres, cette rubrique enregistre également les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Dans un souci de maintenir une équivalence dans le traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale les indemnités de remboursements anticipés perçues sur la durée restant à courir des prêts concernés.

15. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers correspondent à trois comptes fiduciaires ouverts par le FEI.

Le premier a été créé pour assurer l'administration des contributions budgétaires de la Commission des Communautés européennes au titre du projet pilote « Croissance et environnement ». Les sommes inscrites à ce compte demeurent propriété de la Commission tant qu'elles n'ont pas été décaissées pour les besoins du projet sus-mentionné.

Le deuxième compte fiduciaire a été ouvert et est géré au nom du FEI mais au bénéfice de la Commission, pour assurer l'administration du « Mécanisme de garantie pour les PME ». Au titre de ce mécanisme, le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Le troisième compte a été créé aux fins de l'administration du « Mécanisme européen pour les technologies (MET) – Création d'entreprises », au titre duquel le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations dans de jeunes entreprises à fort potentiel du secteur des technologies, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

16. Opérations fiduciaires

Conformément à l'article 32 de ses Statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la BEI et de la Communauté européenne, aux termes des Accords fiduciaires et de gestion conclus avec la BEI (« MET-1 » et « MET-2 ») et avec la Communauté européenne (« MET-Création d'entreprises »).

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, conformément à l'Accord fiduciaire et de gestion conclu avec la Communauté européenne (« Mécanisme de garantie pour les PME »).

17. Comme les états financiers consolidés du Groupe ont été établis pour la première fois pour l'exercice 2000, il n'y a pas, de ce fait, de chiffres comparatifs dans ces états financiers.

Note B — Portefeuille-titres

	31.12.2000
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 651 non cotés)	1 474 510
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote) :	<u>3 734 135</u>
	5 208 645

	Valeur d'acquisition	Étalement de la décote ou des primes comptabilisées	Valeur comptable	Décote ou primes à comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 884 003	39 770	2 923 773	- 23 922	2 899 851	2 932 886
Portefeuille de couverture	—	—	—	—	—	—
Portefeuille de négociation	396 102	—	399 185	—	419 021	399 185
Autres papiers à court terme	1 885 687	—	1 885 687	—	1 885 687	—
	<u>5 165 792</u>	<u>39 770</u>	<u>5 208 645</u>	<u>—</u>	<u>5 204 559</u>	<u>—</u>

Note C — Créances sur les établissements de crédit (autres créances)

	31.12.2000
Dépôts à terme	6 525 201
Reverse repos (*)	4 731 983
	<u>11 257 184</u>

(*) Ces opérations comprennent des opérations réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage sur base d'un contrat cadre à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification du collatéral,
- la marge de nantissement requise par le prêteur qui doit toujours être présente et suffisante, en vérifiant quotidiennement la valeur des titres sur le marché,

- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que celui-ci soit conforme à toutes les exigences stipulées dans le contrat.

Note D — Etat résumé des prêts au 31 décembre 2000

1. Total des prêts accordés (*)

Montant total des prêts accordés depuis l'origine, calculé sur la base des parités appliquées au jour de la signature	324 991 836
A ajouter : intérêts capitalisés	62 715
ajustements de change	<u>10 613 517</u>
A déduire : résiliations et annulations	8 288 019
remboursements en principal	<u>128 461 808</u>
	<u>- 136 749 827</u>
Total des prêts accordés	198 918 241

Prêts accordés

Décomposition du total des prêts accordés :

	à des établissements de crédit comme intermédiaire	directement au bénéficiaire final	Total
- Partie décaissée	75 767 232	93 101 379	168 868 611
- Partie non décaissée	7 741 032	22 308 598	30 049 630
Total des prêts accordés	83 508 264	115 409 977	198 918 241

(*) Le total des prêts accordés englobe aussi bien la partie décaissée des prêts accordés que celle restant à décaisser.

Note E — Actions et autres titres à revenu variable

Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend :

- Un montant de EURO 115 312 500, qui représente le capital libéré par le Groupe au 31 décembre 2000 au titre de sa souscription de 600 000 000 au capital de la BERD.

Le Groupe détient 3,05 % du capital souscrit.

Si ces titres avaient été comptabilisés en appliquant la méthode de mise en équivalence, l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe n'aurait pas été significatif.

- Un montant de EURO 30 196 070, d'autres actions, pour une valeur de marché de EURO 32 499 160, acquises afin de garantir le recouvrement de créances.
- Un montant de EURO 486 900 000, pour les opérations de capital-risque.

En milliers d'euros	% détenu	Total capitaux propres	Total résultat net	Total bilan
BERD (31.12.1999)	3,05	3 147 112	42 667	19 594 633

Note F — Actifs corporels et incorporels

	Terrain	Immeubles Kirchberg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Valeur nette comptable en début d'année	3 688	74 711	153	7 700	86 252	7 395
Acquisitions durant l'année	—	111	—	6 537	6 648	5 458
Amortissements durant l'année	—	3 989	14	5 438	9 441	2 835
	3 688	70 833	139	8 799	83 459	10 018

L'ensemble des terrains et immeubles sont utilisés par le Groupe pour ses propres activités.

Note G — Bonifications d'intérêt reçues d'avance

a) Une partie des montants reçus de la Commission des Communautés européennes dans le cadre du SME a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée à l'actif dans le poste 9 a. « A recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME ».

b) « Les bonifications d'intérêt reçues d'avance » (poste 3 a.) au passif comprennent :

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les Etats ACP et des protocoles conclus avec les pays du bassin méditerranéen ;
- les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêts

sur ressources propres de la Banque à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les Etats de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt sur les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870) du 16 octobre 1978 (nouvel instrument communautaire), (82/169) du 15 mars 1982 et (83/200) du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H — Comptes divers

Débiteurs divers :

	31.12.2000
- Les prêts à la construction et avances accordés au personnel	89 035
- Solde net des montants décaissés au titre d'emprunts et des montants encaissés au titre de prêts dans le cadre des opérations NIC gérées pour le compte de la Communauté européenne (Section spéciale)	123 413

- Produits d'emprunts à recevoir	226 723
- Swap à recevoir	227 393
- Autres	235 940
	902 504

Créditeurs divers :

- Les comptes de la Communauté européenne :	
. pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	160 692
. les comptes de dépôts	200 426
- Swap à payer	226 723
- Autres	308 479
	896 320

Note I — Comptes de régularisation

	<u>31.12.2000</u>
A l'actif :	
Intérêts et commissions à recevoir	2 627 403
Charges sur emprunts à répartir	815 716
Autres	<u>998</u>
	3 444 117
Au passif :	
Intérêts et commissions à payer	3 348 393
Produits sur prêts à répartir	505 733
Produits d'emprunts à répartir	714 868
Initiative PPTE (HIPC) (*)	70 000
Charges de personnel à payer (*)	6 939
Autres	<u>129 442</u>
	4 775 375

(*) Repris dans le poste 11 du Compte de profits et pertes : Charges exceptionnelles.

Note J — Dettes envers des établissements de crédit

	<u>31.12.2000</u>
A vue	
- Etablissements de crédit	13
A terme ou à préavis	
- Emprunts à court terme	426 658
- Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital	9 113
- REPO	<u>72 118</u>
	507 889
	<u>507 902</u>

Note K — Etat résumé des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2000

Payables en	Emprunts					Echanges de monnaies				Montant net	
	Encours au 31.12.1999	Taux moyen	Encours au 31.12.2000	Taux moyen	Echéances	Montants à payer (+) ou à recevoir (-)				Encours au 31.12.1999	Encours au 31.12.2000
						31.12.1999	Taux moyen	31.12.2000	Taux moyen		
EUR	43 544 473	5,51	47 344 105	5,38	2001/2030	381 056 +	3,13	6 313 851 +	4,73	43 925 529	53 657 956
DEM	3 884 329	6,63	2 153 413	6,20	2001/2028	5 340 689 +	5,19	4 633 060 +	5,63	9 225 018	6 786 473
FRF	5 676 471	6,83	4 923 660	6,54	2001/2012	263 927 +	4,56	263 927 +	5,06	5 940 398	5 187 587
ITL	8 893 190	7,10	7 478 250	7,50	2001/2018	245 295 +	3,11	42 102 +	4,58	9 138 485	7 520 352
BEF	74 120	7,41	68 171	7,50	2002/2004	119 342 +	8,25	119 342 +	8,25	193 462	187 513
NLG	3 192 038	6,68	2 932 860	6,68	2001/2009	1 557 764 -	3,22	1 557 764 -	4,73	1 634 274	1 375 096
IEP	118 530	7,39	61 392	7,75	2003/2003	316 135 +	4,70	316 135 +	5,64	434 665	377 527
LUF	815 653	7,12	679 304	7,05	2001/2007	309 867 -	6,91	210 709 -	6,54	505 786	468 595
ESP	5 104 939	7,76	4 199 933	7,23	2001/2026	2 337 829 +	3,20	1 789 206 +	4,72	7 442 768	5 989 139
PTE	1 240 123	5,79	942 091	6,11	2001/2016	1 463 072 +	3,68	1 291 307 +	4,76	2 703 195	2 233 398
FIM	67 275	6,28	67 275	6,29	2001/2002	157 348 +	3,21	157 349 +	4,74	224 623	224 624
DEVICES-IN	72 611 141		70 850 454								
GBP	28 362 612	6,93	40 713 384	6,46	2001/2040	2 027 728 +	6,88	2 993 749 -	6,39	30 390 340	37 719 635
DKK	483 656	4,94	482 373	4,94	2002/2005	46 602 -	3,37	32 243 +	3,96	437 054	514 616
GRD	954 743	7,77	616 287	6,29	2001/2004	211 929 -	9,35	205 429 -	4,85	742 814	410 858
SEK	217 810	5,70	211 181	5,70	2003/2007	493 434 +	3,45	765 695 +	3,93	711 244	976 876
USD	27 672 159	6,02	34 505 658	6,11	2001/2026	3 322 750 -	5,95	4 420 494 -	6,45	24 349 409	30 085 164
CHF	3 753 567	4,90	3 627 232	4,32	2001/2014	172 388 +	7,11	181 657 +	7,11	3 925 955	3 808 889
JPY	7 851 617	3,83	4 570 277	3,42	2001/2026	3 605 636 -	4,25	1 649 598 -	1,45	4 245 981	2 920 679
NOK	260 014	5,56	255 055	5,56	2004/2007	260 014 -	5,65	177 324 -	7,22	—	77 731
CAD	2 341 867	7,84	1 841 031	8,13	2001/2008	2 273 412 -	9,00	1 769 424 -	9,00	68 455	71 607
AUD	692 193	7,88	636 553	7,88	2001/2005	692 193 -	7,88	636 553 -	7,88	—	—
CZK	204 487	10,68	296 248	9,03	2001/2015	110 794 -	12,44	57 066 -	5,10	93 693	239 182
HKD	1 185 396	7,75	1 811 844	7,74	2001/2010	1 185 396 -	7,75	1 811 844 -	7,74	—	—
NZD	154 983	7,17	142 045	7,17	2001/2004	154 983 -	7,17	142 045 -	7,17	—	—
ZAR	801 340	13,79	761 152	13,68	2001/2018	558 089 -	13,44	447 906 -	13,44	243 251	313 246
HUF	76 561	12,60	73 585	11,77	2003/2004	—	—	—	—	76 561	73 585
EEK	9 587	10,00	9 587	10,00	2001/2001	9 587 -	10,00	9 587 -	10,00	—	—
PLN	—	—	94 242	14,54	2004/2006	—	—	42 291 -	14,84	—	51 951
TWD	381 877	6,07	746 729	5,66	2003/2006	381 877 -	6,07	746 729 -	5,66	—	—
SKK	70 752	15,58	68 286	15,58	2001/2002	70 752 -	15,58	68 286 -	15,58	—	—
TOTAL	148 086 362		162 313 203								

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique : 2 411 M). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échanges.

Note L — Provisions pour risques et charges (fonds de pension du personnel)

Les engagements en matière de prestations de retraite ont été évalués au 30 juin 2000 selon la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») en utilisant les services d'un actuair indépendant. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 7 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises ;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4 % ;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5 % ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans ;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Il a été constaté que les engagements de la Banque sont couverts suite à cette évaluation.

La provision pour fonds de pension a évolué comme suit :

- provision au 31 décembre 1999 395 898

- paiements effectués au cours de l'année - 13 730
 - coût annuel + 51 113
 - provision au 31 décembre 2000 **433 281**

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel en ce qui concerne le Régime Complémentaire Volontaire de Prévoyance (régime à cotisations définies alimenté par les cotisations de ses membres) ; celle-ci est comprise dans la rubrique Créiteurs divers/autres (Note H) pour un montant de EURO 127,7 M. Le régime de pension du FEI est un régime à cotisations définies, dont la gestion est confiée à un gestionnaire externe.

Note M — Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :

	31.12.2000
Fonds en début de période	903 031
Dotation de l'année	76 974 (*)
Fonds en fin de période	980 005

(*) dont EURO 4 522 de dotation au 30.06.2000 constatée dans les comptes du FEI mais non consolidée. expliqué ci-dessous.

Note N — Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés : (poste 1 du compte de profits et pertes)

	31.12.2000
Allemagne	1 444 343
France	1 229 088
Italie	1 315 449
Royaume-Uni	1 452 315
Espagne	1 242 882
Belgique	231 762
Pays-Bas	153 771
Suède	189 422
Danemark	284 546
Autriche	135 974
Finlande	101 487
Grèce	354 670
Portugal	506 674
Irlande	135 521
Luxembourg	23 816
	<hr/>
A l'extérieur de l'Union	8 801 720
	944 305
	<hr/>
	9 746 025
Résultats non ventilés ⁽¹⁾	908 737
	<hr/>
	10 654 762

(1) Résultats non ventilés :

Produits du portefeuille-titres d'investissement	155 475
Produits du portefeuille-titres de couverture	16 514
Produits titres à court terme	60 607
Produits du marché monétaire	676 141
	<hr/>
	908 737

Note O — Ventilation par marché géographique des commissions perçues : (poste 4 du compte de profits et pertes) :

	31.12.2000
France	9
Italie	5
Royaume-Uni	54
Espagne	—
Danemark	8
Grèce	—
Irlande	27
	<hr/>
	103
Institutions communautaires	18 824
Résultats non ventilés (FEI)	16 271
	<hr/>
	35 198

Note P — Dépenses et charges administratives

	31.12.2000
Traitements et émoluments	97 723
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	42 884
Frais de personnel	140 607
Frais généraux et charges administratives	44 804
	<hr/>
	185 411

Note Q — Produits exceptionnels

Ce poste comprend :

- Un montant correspondant à la vente de warrants reçus lors de la restructuration d'une opération de prêt.
- La différence négative de Consolidation de EUR 15,5 M entre la valeur comptable de la participation de la BEI et la part des fonds propres du FEI revenant à la Banque, a été reprise comme produit exceptionnel dans le compte de profits et pertes consolidé.

Note R — Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

Note S — Valeur actuelle estimée des instruments financiers

Le Groupe enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille de négociation), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de devises) figurant à l'actif et au passif en comparaison à leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros) 31 décembre 2000	Actif		Passif	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
- Prêts	168 869	173 972	—	—
- Portefeuille de couverture	0	0	—	—
- Portefeuille d'investissement	2 924	2 932	—	—
- Disponibilités	10 535	10 535	—	—
- Emprunts après swaps	—	—	158 817	163 112
Total	182 328	187 439	158 817	163 112

Note T — Gestion des risques

Les risques significatifs auxquels doit répondre le Groupe sont les suivants :

- * risque de crédit
- * risque de taux
- * risque de liquidité
- * risque de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêts du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les obligations à revenu fixe détenues dans les portefeuilles d'investissement, de couverture ou de négociation, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des instruments dérivés sera analysé également ci-après (note U).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de leur solvabilité.

Pour ce qui concerne l'activité de prêts, de trésorerie et d'instruments dérivés, le risque de crédit est géré par un département indépendant « Risques de Crédit » sous la responsabilité directe du Comité de direction. De ce fait, le Groupe a mis en place une structure opérationnellement indépendante pour la définition et la surveillance du risque de crédit.

Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à terme a pu être démontrée et qui peuvent offrir des garanties jugées suffisamment solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit en matière de prêts, le Groupe a classé ses crédits selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou le cas échéant le gant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2000 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

- à l'intérieur de l'Union :

		Garant				Sans garantie formelle ⁽²⁾	Total
		Etats membres	Institutions publiques ⁽¹⁾	Banques « zone A »	Sociétés ⁽¹⁾		
Emprunteur	Etats membres					13 903	13 903
	Institutions publiques	20 696	8 181	1 720	1 152	1 214	32 963
	Banques « zone A »	11 678	23 576	9 857	14 356	10 531	69 998
	Sociétés	5 499	915	18 951	25 660	5 209	56 234
	Total	37 873	32 672	30 528	41 168	30 857	173 098

(1) Les prêts garantis par des cessions de créances sont classés par nature du bénéficiaire final.

(2) Prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur représentant par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles convenables assurent les droits de la Banque pour accéder à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

- à l'extérieur de l'Union :

Garantis par :

Etats membres	1 843
Budget communautaire	19 506 (*)
Mécanisme pré-adhésion	4 471
Total	25 820

(*) dont 2 387 millions sont des opérations de risk-sharing comme expliqué ci-dessous.

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts dans le cadre du mécanisme pré-adhésion) bénéficient en dernier ressort de garanties du budget communautaire ou des Etats membres (prêts ACP, PTOM). Dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays méditerranéens,

d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Asie et d'Amérique latine), à l'exception de ACP et PTOM, pour les prêts bénéficiant de la garantie souveraine, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les nouveaux accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14/04/97 (réf. 97/256/CE) introduisent le concept du « risk-sharing » dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant dans le cas de risques politiques seulement ayant pour origine le non-transfert de devises, l'expropriation, la guerre ou les troubles civils. Jusqu'à présent, EURO 2 387 millions relatifs au « risk-sharing » ont été signés sous cet accord.

Les prêts accordés dans le cadre du mécanisme pré-adhésion (4 471 millions d'euros) ne bénéficient pas de garanties budgétaires de la Communauté ou des Etats membres.

PRETS POUR INVESTISSEMENTS A L'EXTERIEUR DE L'UNION

Ventilation des prêts selon les garanties dont ils sont assortis (en milliers d'euros) au 31/12/2000

Accord financier	Encours	Accord financier	Encours
<i>Garantie des états membres</i>		<i>Garantie du budget communautaire à 70 %</i>	
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 2	17 361	Afr. Sud-375m -DEC. 29.01.97	363 257
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	227 943	ALA II – 900m	963 759
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	968 061	ALA Interim. (gar.70 %-rs)-122m	136 196
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4/prot. 2	629 489	Bosnie-Herzegov. -100m – 99/2001	60 000
Total garantie des états membres	1 842 854	Euromed (BEI)-2310m -DEC. 29.01.97	2 421 834
<i>Garantie du budget communautaire à 100 %</i>		FYROM – 150m – 1998-2000	130 000
Afr. Sud-300m -DEC. CG 19.06.95	285 714	PECO – 3520m -DEC. 29.01.97	3 425 935
ALA I – 750m	603 804	<i>Total garantie du budget communautaire à 70 %</i>	<i>7 500 981</i>
ALA Interim. (gar. 100 %)-153m	168 477	<i>Garantie du budget communautaire à 65 %</i>	
PECO – 1 mrd -DEC. CG 29.11.89	659 114	Afr. Sud-825m – 7/2000-7/2007	50 000
PECO – 3 mrd -DEC. CG 02.05.94	2 663 977	ALA III – 2/2000-7/2007	391 601
PECO – 700 m -DEC. CG 18.04.91	366 338	Euromed II – 2/2000-7/2007	700 574
<i>Total garantie du budget communautaire à 100 %</i>	<i>4 747 424</i>	PECO – 8680m – 2/2000-7/2007	1 347 000
<i>Garantie du budget communautaire à 75 %</i>		Turquie-Terra-11/1999-11/2002	375 000
Protocoles méditerranéens	3 964 057	<i>Total garantie du budget communautaire à 65 %</i>	<i>2 864 175</i>
Yougoslavie – Art. 18 (1984)	26 253	<i>Total garantie du budget communautaire</i>	<i>19 505 716</i>
Yougoslavie – Protocole 1	48 360	<i>Mécanisme pré-adhésion</i>	
Yougoslavie – Protocole 2	215 237	Chypre-pré-adhésion – 1998/2000	250 000
Slovénie – Protocole 1	139 229	PECO – pré-adhésion II-2/2000-7/2003	1 124 000
<i>Total garantie du budget communautaire à 75 %</i>	<i>4 393 136</i>	PECO – pré-adhésion – 1998/2000	3 097 112
		<i>Total mécanisme pré-adhésion</i>	<i>4 471 112</i>
		Total général	25 819 682

Ci-dessous, est présentée la distribution des prêts en cours décaissés (en millions d'euros) à la clôture de l'exercice par secteur d'activité de l'emprunteur :

Secteur d'activité	Echéances			
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL 2000
Energie	2 019	8 730	11 468	22 217
Transports	2 609	11 232	33 582	47 423
Télécommunications	1 461	8 625	4 118	14 204
Eau, assainissement	1 036	4 867	7 097	13 000
Infrastructures diverses	393	1 922	5 246	7 561
Agriculture, sylviculture, pêche	60	115	150	325
Industrie	1 648	7 578	3 516	12 742
Services	217	704	763	1 684
Prêts globaux	3 753	17 834	25 714	47 301
Education, santé	14	364	2 035	2 413
	13 210	61 970	93 689	168 869

Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille-titres, papiers commerciaux, comptes à terme...) est géré d'une manière stricte par le choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles-titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la Direction notamment en fonction de la cotation attribuée aux contreparties par les agences de notation. (Ces limites sont régulièrement revues par le département en charge des risques de crédit).

Ci-après, le tableau représente en pourcentage le risque de crédit associé aux portefeuilles-titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité en terme de crédit des contreparties ou des émetteurs :

Pourcentage au 31 décembre 2000	Portefeuille-titres en %	Instruments de trésorerie en %
notation Moody's ou équivalent		
AAA	55	8
de AA1 à AA3	44	62
A1	—	25
Inférieur à A1	—	4
non cotés	1	1
Total	100	100

Risque de taux

La Banque a en place une organisation générale de la fonction actif/passif en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie financière et notamment un comité de gestion actif/passif (ALCO) sous la responsabilité directe du Comité de direction. A cet effet, elle a décidé une stratégie de la gestion actif/passif qui consiste à maintenir la duration des fonds propres à environ 5 ans protégeant la Banque contre une variabilité importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné de duration des fonds propres égale à environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des devises se traduit par une baisse du montant d'écart entre la valeur actualisée nette de la Banque d'une part, et la valeur actualisée nette ciblée par la stratégie de la gestion actif/passif de 1 051 000 euros.

Le tableau suivant illustre l'exposition du Groupe au risque de taux. Il présente les montants nominaux par échéances auxquelles interviennent des changements de taux pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros) :

	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2000
<u>Actif</u>						
Prêts (valeur brute)	71 070	4 179	4 910	40 944	47 766	168 869
Trésorerie nette	10 618	105	182	1 189	1 365	13 459
	81 688	4 284	5 092	42 133	49 131	182 328
<u>Passif</u>						
Emprunts et swaps	80 283	5 310	3 086	34 868	35 270	158 817
Risque de taux d'intérêt	1 405	- 1 026	2 006	7 265	13 861	

Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéances en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Echéance non définie ».

Risque de liquidité (en millions d'euros) :

Echéances	Jusqu'à à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non définie	Totaux
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	25					25
Effets publics admissibles au refinan- cement auprès des banques centrales	31	84	729	630		1 474
Autres créances :						
Comptes à vue	135					135
Autres	11 257					11 257
	11 392	0				11 392
Prêts :						
aux établissements de crédit	1 805	4 255	29 058	40 649		75 767
à la clientèle	1 534	5 614	32 911	53 042		93 101
	3 339	9 869	61 969	93 691		168 868
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 082	191	650	811		3 734
Contrats d'échange de devises à rece- voir	2 283	3 417	16 103	7 265		29 068
Autres actifs					4 906	4 906
Total actif	19 152	13 561	79 451	102 397	4 906	219 467
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	499	3	6			508
Dettes représentées par un titre :	9 242	10 783	70 297	71 991		162 313
Capital, réserves et résultat					21 912	21 912
Autres passifs					6 669	6 669
Contrats d'échange de devises à payer	2 221	3 246	15 555	7 043		28 065
Total passif	11 962	14 032	85 858	79 034	28 581	219 467

Par ailleurs, pour assurer aussi la solvabilité du Groupe et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille-titres appelé portefeuille d'investissement (Note B) a été créé. Ce portefeuille-titres est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, majoritairement obligations émises par les Etats membres, avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les fonds propres accumulés en devises non-euro, dans les marges sur opérations et les frais généraux en devises non-euro. L'objectif de la gestion actif/passif est de minimiser ce risque en répartissant les positions nettes du bilan soit en euro, soit en devises-IN. Les déviations par rapport à l'objectif sont éliminées par des opérations régulières sur le marché des changes.

Position de change (en millions d'euros)

Devises	Euro	Devises-in euro	Livre sterling	Dollar des Etats-Unis	Autres devises	Total hors euro	Total général
Actif							
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	4		21			21	25
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 426	48					1 474
Autres créances :							
Comptes à vue	111	1	1	12	10	23	135
Autres	4 803		2 131	3 862	461	6 450	11 257
	4 914	1	2 132	3 874	471	6 477	11 392
Prêts :							
aux établissements de crédit	30 105	14 614	17 736	11 245	2 067	31 048	75 767
à la clientèle	35 942	19 021	17 630	13 267	7 241	38 138	93 101
	66 047	33 635	35 366	24 512	9 308	69 186	168 868
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 453	222	16	1 039	4	1 059	3 734
Contrats d'échange de devises à recevoir	1 142	2 718	5 081	11 100	9 027	25 208	29 068
Autres actifs	1 803	1 199	853	624	427	1 904	4 906
Total actif	77 789	37 823	43 469	41 149	19 237	103 855	219 467
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	460			47	1	48	508
Dettes représentées par un titre :							
Bons et obligations en circulation	47 344	23 335	40 473	34 506	15 830	90 809	161 488
Autres		172	240		413	653	825
	47 344	23 507	40 713	34 506	16 243	91 462	162 313
Capital, réserves et résultat	21 912						21 912
Autres passifs	3 204	1 575	791	575	524	1 890	6 669
Contrats d'échange de devises à payer	8 245	9 562	1 957	6 013	2 288	10 258	28 065
Total passif	81 165	34 644	43 461	41 141	19 056	103 658	219 467
Hors bilan	21	- 17	- 1	- 3			
Position nette au 31/12/2000	- 3 355	3 162	7	5	181⁽¹⁾		

(1) dont GRD : 172 (devise-IN à partir du 01.01.2001)

Note U — Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

1. Dans le cadre de la collecte de fonds

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques en termes de devises et taux d'intérêts des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, réduire le coût des fonds collectés.

Les dérivés les plus utilisés sont les suivants :

- * Swaps de devises
- * Swaps de taux d'intérêt
- * Deferred rate setting agreement (DRS).

Swaps de devises

Les swaps de devises sont des contrats dans lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunts dans une autre devise et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour ainsi être en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels il est généralement convenu d'échanger des intérêts à taux variables contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Deferred rate setting agreement (DRS)

Cet instrument financier dérivé est assimilable à un contrat d'échange de taux d'intérêt (taux fixe/taux variable ou vice versa). Toutefois, son utilisation est plus spécifique aux organismes financiers de financement à long terme comme la BEI qui collecte des montants importants sur le marché des capitaux.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises permettent au Groupe de modifier les taux d'intérêt et les devises de son portefeuille d'emprunts, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour s'ouvrir l'accès à certains marchés des capitaux en échangeant avec des contreparties les conditions avantageuses d'accès à ces marchés dont elles bénéficient, réduisant ainsi ses coûts de collecte de ressources.

Les opérations à long terme sur produits dérivés sont utilisées uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ainsi que dans le but d'atténuer le risque de marché et non à des fins de prise de position.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées identiques à celle des emprunts concernés et sont par conséquent conclus à long terme.

Politique de couverture du risque de crédit sur les produits dérivés

Le risque de crédit est la perte que le Groupe subirait lorsqu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir le Groupe contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les « Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme » et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les « Annexes de remise en garantie », qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

Sélection des contreparties :

Note minimale : A1 au départ, le Groupe ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

Limites :

- valeur totale nette de marché des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- engagements non garantis sur une contrepartie ;
- en outre, limites spécifiques de concentration exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité du crédit des contreparties.

Swaps de devises (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Après 10 ans	Total 31.12.2000
Montant notionnel	4 758	16 103	6 391	874	28 126
Valeur nette actualisée	323	997	387	24	1 732
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	151	621	198	134	1 103

Il convient de rappeler que les montants notionnels à recevoir et à payer relatifs aux swaps de devises sont inscrits à l'actif et au passif du bilan sous les rubriques « autres actifs » et « autres passifs » (voir le point 2. pour les swaps à court terme).

Swaps de taux et DRS (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Après 10 ans	Total 31.12.2000
Montant notionnel	8 431	39 967	25 480	23 670	97 548
Valeur nette actualisée	397	839	447	1 291	2 974
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	95	373	386	526	1 380

Généralement, le Groupe n'entre pas dans des contrats d'option dans le cadre de sa politique de couverture des risques.

Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre coût, la Banque entre dans des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou index boursier. Ces emprunts font l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'option relatifs aux emprunts :

	Option intégrée	Index boursier	Coupon ou similaire à structure spéciale
Nombre de transactions	89	42	54
Montant notionnel (en millions d'euros)	10 264	2 411	4 597
Valeur nette actualisée	113	357	339

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille d'instruments dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas du Groupe où seuls des dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du « risque courant » recommandée par la Banque des Règlements Internationaux (B.I.S.). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme les valeurs de remplacement positives desdits contrats, majorées des risques potentiels dépendant de la durée et du type de transaction et pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque BIS 2 pondéré).

Les tableaux suivants présentent les échéances des swaps de devises et des swaps de taux et DRS confondus pour leur montant notionnel ainsi que le risque de crédit qui leur est associé :

Il n'existe généralement pas de risque de crédit sur ces options sauf pour certaines basées sur index boursier mais pour lesquelles il existe une garantie sous forme de collatéral faisant l'objet d'un suivi régulier.

Tableau de risque par cotations

Toutes les nouvelles transactions sont signées avec des contreparties dont la cotation est au minimum de A1. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la cotation est A1 ou au-dessus.

Cotations	% du nominal	Risque de marché net	Risque de crédit & BIS2
Aaa	13,2	605	1 118
Aa1 to Aa3	71,7	1 617	5 067
A1	13,1	431	1 078
A2 to Baa3	0,8	81	159
N.R.	1,2	9	148
Total	100	2 743	7 569

2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

Le Groupe entre également dans des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa devise de référence, l'EURO, mais également pour faire face à la demande en devises liée aux déboursés de prêts.

Le montant notionnel des swaps de devises à court terme s'élève à 981 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Enfin, il convient de rappeler que les montants notionnels à recevoir et à payer sur les swaps de devises à court terme sont également inscrits à l'actif et au passif du bilan sous les rubriques « autres actifs » et « autres passifs ».

Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total
1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés					
Allemagne	685	27 262 118	315 185	26 946 933	13,71 %
France	379	22 232 198	1 929 177	20 303 021	11,18 %
Italie	1 429	27 924 107	3 461 559	24 462 548	14,04 %
Royaume-Uni	326	24 212 439	3 589 514	20 622 925	12,17 %
Espagne	436	25 577 387	2 608 367	22 969 020	12,86 %
Belgique	94	4 192 118	319 280	3 872 838	2,11 %
Pays-Bas	51	2 966 848	505 609	2 461 239	1,49 %
Suède	106	3 775 097	370 729	3 404 368	1,90 %
Danemark	119	4 796 742	192 388	4 604 354	2,41 %
Autriche	89	2 892 176	0	2 892 176	1,45 %
Finlande	45	2 415 172	366 129	2 049 043	1,21 %
Grèce	191	7 503 576	1 233 510	6 270 066	3,77 %
Portugal	205	12 362 984	3 015 877	9 347 107	6,22 %
Irlande	115	2 366 947	667 918	1 699 029	1,19 %
Luxembourg	32	601 133	165 676	435 457	0,30 %
Prêts assimilés (*)	21	2 017 517	219 433	1 798 084	1,01 %
Total	4 323	173 098 559	18 960 351	154 138 208	87,02 %
2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union					
<i>2.1. Pays ACP / PTOM</i>					
Kenya	11	160 183	65 000	95 183	
Jamaïque	12	144 007	28 217	115 790	
Namibie	9	127 397	21 225	106 172	
Ensemble des pays ACP	3	118 904	50 000	68 904	
Zimbabwe	14	114 385	18 030	96 355	
Trinité et Tobago	5	99 976	499	99 477	
Île Maurice	11	99 948	27 589	72 359	
Ghana	5	83 648	25 059	58 589	
Sénégal	3	76 571	42 977	33 594	
Botswana	8	69 933	0	69 933	
Barbade	5	66 653	35 173	31 480	
Mozambique	4	65 478	8 849	56 629	
Côte-d'Ivoire	10	59 802	0	59 802	
Lesotho	3	57 846	38 414	19 432	
Mauritanie	3	54 183	35 258	18 925	
Nigeria	3	52 230	0	52 230	
Papouasie-Nouvelle Guinée	6	47 856	0	47 856	
Bahamas	4	42 049	3 527	38 522	
Régional – Afrique	2	32 890	0	32 890	
République Dominicaine	3	22 490	10 456	12 034	
Gabon	3	21 331	16 861	4 470	
Régional – Caraïbes	1	20 032	6 024	14 008	
Régional – Afrique de l'Ouest	1	19 987	12 000	7 987	
Swaziland	2	17 500	17 500	0	
Ouganda	2	17 319	0	17 319	
Cameroun	6	16 240	5 000	11 240	
Mali	1	14 543	0	14 543	
Sainte Lucie	4	13 662	0	13 662	
Guinée	2	12 068	0	12 068	
Polynésie française	4	11 259	4 000	7 259	
Malawi	5	10 947	0	10 947	
Dominique	1	10 000	10 000	0	
Îles vierges britanniques	3	7 734	2 000	5 734	
Îles Caïman	3	7 455	0	7 455	
Nouvelle-Calédonie et dép.	2	5 425	0	5 425	
Saint-Vincent et Grenadines	2	5 378	882	4 496	
Ensemble des pays PTOM	1	5 000	5 000	0	
Surinam	1	4 186	0	4 186	
Grenade	1	4 101	0	4 101	
Tonga	3	3 908	0	3 908	
Antilles néerlandaises	3	3 751	0	3 751	
Îles Falkland (Malvinas)	2	3 498	0	3 498	
Îles Fidji	2	3 454	0	3 454	
Aruba	3	3 020	2 000	1 020	
Belize	1	2 969	0	2 969	
Congo (République Démocratique)	1	869	0	869	
Togo	1	468	0	468	
Seychelles et dépendances	1	319	0	319	
Sous-total	186	1 842 852	491 540	1 351 312	0,93 %

(*) les prêts accordés en vertu de l'article 18.1.2* al. des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total
2.2. Afrique du Sud Sous-total	20	698 971	228 924	470 047	0,35 %
2.3. Pays du Bassin Méditerranéen					
Egypte	36	1 414 875	448 193	966 682	
Algérie	27	1 278 145	265 650	1 012 495	
Maroc	33	1 270 519	565 244	705 275	
Turquie	19	1 149 333	561 007	588 326	
Tunisie	38	882 067	414 323	467 744	
Jordanie	30	459 549	188 233	271 316	
Liban	12	457 412	163 594	293 818	
Chypre	16	445 546	249 044	196 502	
Gaza/Cisjordanie	10	194 051	115 459	78 592	
Syrie	2	96 598	75 000	21 598	
Israël	3	48 462	0	48 462	
Malte	3	14 906	0	14 906	
Sous-total	229	7 711 463	3 045 747	4 665 716	3,87 %
2.4. Pays d'Europe Centrale et Orientale					
Pologne	43	3 630 602	1 653 802	1 976 800	
Roumanie	31	2 214 472	1 604 830	609 642	
République Tchèque	25	2 164 662	880 663	1 283 999	
Hongrie	30	1 410 575	409 000	1 001 575	
République Slovaque	22	1 104 711	374 004	730 707	
Slovénie	19	878 110	431 217	446 893	
Bulgarie	18	810 701	552 000	258 701	
Lituanie	15	245 491	89 044	156 447	
Lettonie	11	201 452	127 612	73 840	
Arym	8	157 441	85 000	72 441	
Estonie	11	130 564	53 213	77 351	
Bosnie-Herzégovine	3	120 516	120 000	516	
Albanie	4	84 981	55 700	29 281	
Croatie	6	82 574	0	82 574	
République Fédérative de Yougoslavie	15	65 704	0	65 704	
Sous-total	261	13 302 556	6 436 085	6 866 471	6,69 %
2.5. Pays d'Amérique Latine et d'Asie					
Brésil	12	580 656	130 200	450 456	
Argentine	8	366 078	135 351	230 727	
Indonésie	4	222 029	183 640	38 389	
Philippines	6	195 459	95 751	99 708	
Thaïlande	4	168 153	65 765	102 388	
Mexique	3	126 559	52 646	73 913	
Pérou	2	96 083	0	96 083	
Chine	2	91 449	9 912	81 537	
Panama	1	57 755	0	57 755	
Inde	1	55 488	37 827	17 661	
Viet-Nam	1	55 000	55 000	0	
Costa Rica	1	48 795	0	48 795	
Pakistan	2	44 995	39 603	5 392	
Régional – Pacte Andin	1	41 703	28 162	13 541	
Bangladesh	1	36 202	36 202	0	
Régional – Amérique Centrale	1	34 388	16 924	17 464	
Chili	1	31 256	0	31 256	
Uruguay	1	11 792	0	11 792	
Sous-total	52	2 263 840	886 983	1 376 857	1,14 %
Total	748	25 819 682	11 089 279	14 730 403	12,98 % *
Total général	5 071	198 918 241	30 049 630	168 868 611	100,00 %

* 10,7 % hors mécanisme pré-adhésion

Note W — IAS 14. Information sectorielle

Selon les critères définis dans la Norme IAS 14 Révisée, le Groupe considère que l'activité prêt constitue le produit principal offert à sa clientèle ; son organisation et l'ensemble de ses outils de gestion sont orientés vers le développement et la distribution de ce produit.

Par conséquent – et en application de ladite norme -, les critères de segmentation ont été définis comme suit :

- critère primaire : le prêt en tant que produit ;

- critère secondaire : sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes :

- ses intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note N) ;
- les prêts par pays de localisation des projets (Note V) ;
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

Note X — Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans étaient les suivants au 31 décembre 2000 :

1 euro =

EURO-11 : Taux irrévocablement fixés au 31.12.1998

Deutsche Mark	1,95583
Francs français	6,55957
Lires italiennes	1936,27
Pesetas espagnoles	166,386
Francs belges	40,3399
Florins néerlandais	2,20371
Schillings autrichiens	13,7603
Mark finlandais	5,94573
Escudos portugais	200,482
Livre irlandaise	0,787564
Francs luxembourgeois	40,3399

31.12.2000

PRE-IN :

Livre Sterling	0,624100
Couronne danoise	7,46310
Drachmes	340,750
Couronne suédoise	8,83130

MONNAIES

NON COMMUNAUTAIRES :

Dollar des Etats-Unis	0,930500
Francs suisses	1,52320
Livres libanaises	1351,02
Yen japonais	106,9200
Dollar canadien	1,39650
Dollar australien	1,67700
Francs CFA	655,957
Couronne tchèque	35,0470
Dollar de Hong Kong	7,25780
Dollar néo-zélandais	2,11200
Rand sud-africain	7,03920

Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification
Banque Européenne d'Investissement
Luxembourg

Conformément au mandat donné par la Banque le 20 juin 1996, nous avons contrôlé les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2000. Ces états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes Internationales de Révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les principes généraux de la Directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, et les normes comptables internationales, excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives à la politique comptable, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers consolidés qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

Bilan consolidé
Situation de la section spéciale
Compte de profits et pertes consolidé
Capitaux propres consolidés
Tableau des flux de trésorerie consolidés
Annexe aux états financiers consolidés.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

Luxembourg, le 20 février 2001

Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil de gouverneurs, qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers consolidés, a entendu la déclaration ci-après :

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des statuts et de l'article 25 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant pris connaissance des documents dont il a jugé l'examen nécessaire dans l'exercice de son mandat,

- ayant pris connaissance des rapports établis par Ernst & Young qu'il a examinés,

vu le Rapport annuel 2000 et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 20 février 2001,

vu les articles 22, 23 & 24 du règlement intérieur,

confirme par la présente :

que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé, de la situation de la section spéciale, de l'annexe aux états financiers consolidés, ainsi que toute autre information financière contenue dans les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice 2000.

Luxembourg, le 27 mars 2001

Le Comité de vérification



A. HANSEN

E. MARIA

M. HARALABIDIS

Le résultat de l'exercice

Le **résultat de l'exercice 2000** s'élève à **1 280 millions** contre 1 067 millions en 1999, soit une hausse de 19,96 %. Avant dotation aux provisions, le résultat d'exploitation s'établit à 1 345 millions en 2000 contre 1 187 millions en 1999, soit une hausse de 13,31 %. Cette augmentation du résultat s'explique principalement par la hausse généralisée et soutenue des taux d'intérêt monétaires en 2000 et par l'effet de croissance du bilan de la Banque.

L'évolution mitigée du taux d'intérêt à long terme se solde par une augmentation du taux moyen des prêts qui évolue de 5,91 % en 1999 à 6,06 % en 2000. Le taux moyen des emprunts a évolué pour les mêmes périodes de 5,64 % à 5,86 %.

Le montant **des intérêts et commissions sur prêts perçus**, en 2000, a atteint **9 746 millions** contre 8 608 millions en 1999, alors que les **intérêts et commissions sur emprunts** se sont élevés à **8 857 millions** contre 7 712 millions en 1999.

Globalement, les activités de **trésorerie** ont dégagé un revenu d'intérêts de **698 millions** en 2000 contre 496 millions en 1999, en augmentation de 202 millions, représentant un rendement global moyen de 5,60 % en 2000 contre 3,99 % en 1999.

La hausse du revenu d'intérêts des activités de trésorerie en 2000 s'explique principalement par la hausse des revenus des placements monétaires qui ont augmenté de 211 millions en 2000 par rapport à 1999. Cet accroissement trouve sa cause dans l'effet conjugué de la hausse des taux à court terme et dans l'augmentation de l'encours de la trésorerie monétaire de 9 %.

Une analyse détaillée par compartiment de trésorerie figure à la page 8 du Rapport annuel statutaire.

Les dépenses administratives générales et les amortissements sur actifs corporels et incorporels se sont élevés au total à **186,5 millions** en 2000, ce qui représente une hausse de 7,5 % par rapport à 1999 (173,5 millions).

Le Conseil des Gouverneurs a décidé dans sa séance du 5 juin 2000 d'affecter le résultat de l'exercice 1999 qui, après dotation au fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 120 000 000 d'euros, s'élève à 1 067 390 168 euros de la manière suivante : (i) imputation d'un montant de 500 000 000 d'euros aux fonds affectés aux opérations de capital-risques et (ii) affectation du solde, soit 567 390 168 euros, à la réserve supplémentaire.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter le résultat de l'exercice obtenu après dotation de 65 000 000 d'euros au fonds pour risques bancaires généraux, soit 1 280 461 896 euros de la manière suivante :

- 250 000 000 d'euros au nouveau fonds affecté au mécanisme de financement structuré ;
- Le solde, soit 1 030 461 896 euros à la réserve supplémentaire.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2000

En milliers d'euros

ACTIF	31.12.2000		31.12.1999
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		24 726	11 542
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)		1 410 978	2 066 543
3. Créances sur les établissements de crédit			
a) à vue	130 668	77 228	
b) autres créances (Note C)	11 235 552	11 022 396	
c) prêts (Note D)	75 767 232	65 031 526	
		87 133 452	76 131 150
4. Créances sur la clientèle			
Prêts (Note D)	93 101 379	88 122 260	
Provisions spécifiques (Note A.4)	- 175 000	- 175 000	
		92 926 379	87 947 260
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)			
a) des émetteurs publics	1 254 787	2 241 863	
b) d'autres émetteurs	2 075 684	856 165	
		3 330 471	3 098 028
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)		605 934	340 063
7. Participations (Note E)		269 942	160 000
8. Actifs incorporels (Note F)		9 863	7 195
9. Actifs corporels (Note F)		78 327	80 913
10. Autres actifs			
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G)	7 636	13 483	
b) débiteurs divers (Note H)	899 491	394 242	
c) contrats d'échange de devises à recevoir	29 067 793	27 552 657	
		29 974 920	27 960 382
11. Comptes de régularisation (Note I)		3 430 962	3 300 496
		219 195 956	201 103 572

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers

1. Dettes envers des établissements de crédit			
a) à vue	0	0	
b) à terme ou à préavis (Note J)	507 889	336 626	
			507 889 336 626
2. Dettes représentées par un titre (Note K)			
a) bons et obligations en circulation	161 488 067	147 240 921	
b) autres	825 137	845 441	
			162 313 203 148 086 362
3. Autres passifs			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G)	334 562	348 897	
b) créditeurs divers (Note H)	896 320	456 134	
c) contrats d'échange de devises à payer	28 064 569	26 032 992	
d) divers	37 482	34 112	
			29 332 934 26 872 135
4. Comptes de régularisation (Note I)			4 768 943 4 918 307
5. Provisions pour risques et charges			
fonds de pension du personnel (Note L)			433 281 395 898
6. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)			935 000 870 000
7. Capital			
souscrit	100 000 000	100 000 000	
non appelé	- 94 000 000	- 94 000 000	
			6 000 000 6 000 000
8. Réserves			
a) fonds de réserve	10 000 000	10 000 000	
b) réserve supplémentaire	2 124 244	1 556 854	
			12 124 244 11 556 854
9. Fonds affectés aux opérations de capital-risque			1 500 000 1 000 000
10. Résultat de l'exercice			1 280 462 1 067 390
			219 195 956 201 103 572

POSTES HORS BILAN

	31.12.2000	31.12.1999
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
. Non appelé	442 500	442 500
. A libérer	42 188	50 625
- Capital FEI (Note E)		
. Non appelé	972 000	640 000
- Prêts non décaissés (Note D)		
. Etablissements de crédit	7 741 032	7 345 950
. Clientèle	22 308 598	18 276 584
	30 049 630	25 622 534
- Opérations de Capital-Risque non décaissées	549 952	303 175
Garanties (Note D)		
. au titre de prêts accordés par des tiers	223 187	276 911
. au titre des opérations de Capital-Risque	57 946	57 946
Dépôts spéciaux pour services d'emprunts (Note R)	778 552	1 208 891
Valeur nominale des contrats d'échange de taux et DRS (Note U)	97 548 200	82 781 300
Emprunts lancés et non signés	921 327	361 911
Prêts engagés non signés	0	884 481

SITUATION DE LA SECTION SPECIALE ⁽¹⁾ AU 31 DECEMBRE 2000

En milliers d'euros

ACTIF	31.12.2000	31.12.1999
Pays de l'Union		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne de l'énergie atomique</i>		
Prêts en cours versés ⁽²⁾	—	12 238
<i>Sur ressources de la Communauté européenne (nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours versés ⁽³⁾	106 191	145 995
Turquie		
<i>Sur ressources des Etats membres</i>		
Prêts en cours versés ⁽⁴⁾	72 041	86 248
Pays du bassin méditerranéen		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés	220 434	229 564
<i>Opérations sur capitaux à risques</i>		
- montants à verser	129 842	148 486
- montants versés	157 381	130 436
	287 223	278 922
Total ⁽⁵⁾	507 657	508 486
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	46 364	47 833
<i>Contribution à la formation de capitaux à risques</i>		
Montants versés	419	419
Total ⁽⁶⁾	46 783	48 252
Conventions de Lomé		
<i>Opérations sur ressources de capitaux à risques :</i>		
- montants à verser	503 993	466 818
- montants versés	1 141 646	1 084 122
	1 645 639	1 550 940
<i>Opérations sur autres ressources :</i>		
- montants à verser	8 000	
Total ⁽⁷⁾	1 653 639	1 550 940
Total général	2 386 311	2 352 159

Pour mémoire :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté un mandat de recouvrement de la CE :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2000 : 1.447.378 / au 31.12.1999 : 1.477.066

b) dans le cadre des protocoles signés avec les pays du bassin méditerranéen : au 31.12.2000 : 164.050 / au 31.12.1999 : 169.626

(1) La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 04 août 1977 comme étant celui de comptabiliser les opérations que la Banque effectue pour compte et sur mandat des tiers.

(2) Montant initial des contrats signés dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (77/271/EURATOM) du 29 mars 1977, (80/29/EURATOM) du 20 décembre 1979, (82/170/EURATOM) du

15 mars 1982 et (85/537/EURATOM) du 5 décembre 1985 à concurrence d'un montant total de trois milliards d'euros en vue d'une contribution au financement de centrales nucléaires de puissance dans les pays de la Communauté, sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne de l'énergie atomique :
 2 773 167
 A ajouter : ajustements de change + 181 690
 A déduire : remboursements - 2 954 857

0

Fonds en gestion fiduciaire

Sur mandat des Communautés européennes		
Communauté européenne de l'énergie atomique	—	12 238
Communauté européenne :		
- Nouvel instrument communautaire	106 191	145 995
- Protocoles financiers avec les pays du bassin méditerranéen	377 815	360 000
- Conventions de Yaoundé	46 783	48 252
- Conventions de Lomé	1 141 646	1 084 122
	<u>1 672 435</u>	<u>1 650 607</u>
Sur mandat des Etats membres	72 041	86 248
Total	1 744 476	1 736 855
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays du bassin méditerranéen	129 842	148 486
Sur opérations sur ressources de capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	503 993	466 818
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	8 000	—
Total	641 835	615 304
Total général	2 386 311	2 352 159

(3) Montant initial des contrats signés dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870/CEE) du 16 octobre 1978 (nouvel instrument communautaire), (82/169/CEE) du 15 mars 1982, (83/200/CEE) du 19 avril 1983 et (87/182/CEE) du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté ainsi que (81/19/CEE) du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par le tremblement de terre du 23 novembre 1980 en Campanie et Basilicate (Italie) et (81/1013/CEE) du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par les séismes survenus en Grèce en février/mars 1981, sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

A ajouter :	ajustements de change		+ 125 866
A déduire :	annulations	201 991	
	remboursements	<u>6 216 829</u>	<u>- 6 418 820</u>
			106 191

(4) Montant initial des prêts signés pour le financement des projets situés en Turquie, sur mandat pour compte et risque des Etats membres :

A ajouter :	ajustements de change		+ 13 028
A déduire :	annulations	215	
	remboursements	<u>357 987</u>	<u>- 358 202</u>
			72 041

(5) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets situés dans les pays du Maghreb, Machrek, ainsi qu'à Malte, Chypre, en Turquie et en Grèce (dix millions d'euros accordés avant son adhésion à la CE le 1^{er} janvier 1981) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

A ajouter :	ajustements de change		+ 34
A déduire :	annulations	28 464	
	remboursements	<u>92 795</u>	<u>- 121 259</u>
			507 657

(6) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les Etats africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

- prêts à conditions spéciales	139 483	
- contributions à la formation de capitaux à risques	<u>2 503</u>	141 986
A ajouter :		
- intérêts capitalisés	1 178	
- ajustements de change	<u>9 839</u>	+ 11 017
A déduire :		
- annulations	1 574	
- remboursements	<u>104 646</u>	<u>- 106 220</u>
		46 783

(7) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

Prêts sur ressources de capitaux à risques :		
- prêts conditionnels et subordonnés	2 375 074	
- prises de participation	<u>114 167</u>	2 489 241
A ajouter :		
- intérêts capitalisés		+ 1 663
A déduire :		
- annulations	330 425	
- remboursements	497 957	
- ajustements de change	<u>16 883</u>	<u>- 845 265</u>
		1 645 639
Prêts sur autres ressources :		<u>8 000</u>
		1 653 639

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clos le 31 décembre 2000
en milliers d'euros

	<i>31.12.2000</i>	<i>31.12.1999</i>
1. Intérêts et produits assimilés (Note N)	10 644 426	9 329 487
2. Intérêts et charges assimilés	- 9 086 590	- 7 980 575
3. Revenus de participations	4 800	3 119
4. Commissions perçues (Note O)	18 927	18 290
5. Commissions versées	- 6 588	- 3 474
6. Résultat provenant d'opérations financières	- 5 082	- 339
7. Autres produits d'exploitation	16 220	3 477
8. Frais généraux administratifs (Note P) :	- 181 057	- 173 891
a) frais de personnel	137 435	134 746
b) autres frais administratifs	<u>43 622</u>	<u>39 145</u>
9. Corrections de valeur (Note F) :	- 11 865	- 8 774
a) sur actifs incorporels	2 760	1 646
b) sur actifs corporels	<u>9 105</u>	<u>7 128</u>
10. Corrections de valeurs sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		10 070
11. Produits exceptionnels (Note Q)	19 699	0
12. Charges exceptionnelles (Note I)	- 67 428	- 10 000
13. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux (Note M)	<u>- 65 000</u>	<u>- 120 000</u>
14. Résultat de l'exercice	1 280 462	1 067 390

CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil des gouverneurs a décidé le 5 juin 2000 d'affecter le résultat de l'exercice 1999 qui, après dotation au fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 120 000 000 d'euros, s'élève à 1 067 390 168 euros, de la manière suivante :

- imputation d'un montant de 500 000 000 d'euros aux fonds affectés à des opérations de capital-risque,
- affectation du solde, soit 567 390 168 euros, à la réserve supplémentaire.

Capitaux propres au 31 décembre 2000 (en milliers d'euros)

	Situation au 31.12.1999	Affectation du résultat de l'exercice 1999	Dotation de l'exercice 2000	Situation au 31.12.2000
Capital				
- souscrit	100 000 000			100 000 000
- non appelé	- 94 000 000			- 94 000 000
	<u>6 000 000</u>			<u>6 000 000</u>
Réserves				
- fonds de réserve	10 000 000			10 000 000
- réserve supplémentaire	1 556 854	+ 567 390		2 124 244
	<u>11 556 854</u>			<u>12 124 244</u>
Fonds pour risques bancaires généraux	870 000		65 000	935 000
Fonds affectés à des opérations de capital-risque	1 000 000	+ 500 000		1 500 000
Résultats à affecter	1 067 390	- 1 067 390		0
	<u>20 494 244</u>		<u>65 000</u>	<u>20 559 244</u>
Résultat de l'exercice				<u>1 280 462</u>
				<u>21 839 706</u>

ETAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2000

En euros

Pays membres	Capital souscrit	Capital non appelé(*)	Capital libéré et versé
Allemagne	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
France	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
Italie	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
Royaume-Uni	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
Espagne	6 530 656 000	6 140 003 092	390 652 908
Belgique	4 924 710 000	4 630 122 198	294 587 802
Pays-Bas	4 924 710 000	4 630 122 198	294 587 802
Suède	3 267 057 000	3 071 033 586	196 023 414
Danemark	2 493 522 000	2 344 363 695	149 158 305
Autriche	2 444 649 000	2 297 970 078	146 678 922
Finlande	1 404 544 000	1 320 271 348	84 272 652
Grèce	1 335 817 000	1 255 909 988	79 907 012
Portugal	860 858 000	809 362 903	51 495 097
Irlande	623 380 000	586 090 514	37 289 486
Luxembourg	124 677 000	117 219 032	7 457 968
	<u>100 000 000 000</u>	<u>94 000 000 000</u>	<u>6 000 000 000</u>

(*) Le Conseil d'administration peut en exiger le versement, pour autant que ce versement soit rendu nécessaire, pour faire face aux obligations de la Banque à l'égard de ses bailleurs de fonds.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2000

En milliers d'euros

	31.12.2000	31.12.1999
A. Flux de trésorerie des activités d'exploitation :		
Résultat de l'exercice	1 280 462	1 067 390
Ajustements :		
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux	65 000	120 000
Corrections de valeur	11 865	8 774
Ajustement de change non soumis à l'Article 7	1 049	596
Variation des intérêts et commissions à payer et intérêts reçus d'avance	- 149 364	362 762
Variation des intérêts et commissions à recevoir	- 130 466	- 151 194
Décote portefeuille d'investissement	- 5 225	4 756
Prime portefeuille de couverture	0	680
Résultat provenant des activités d'exploitation :	1 073 321	1 413 764
Versements nets prêts	- 29 834 485	- 27 085 622
Remboursements	15 590 952	14 007 544
Solde net des opérations NIC (note H)	33 859	44 408
Variation portefeuille de négociation	- 81 683	- 25 351
Variation opérations capital-risque	- 257 551	- 202 875
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	- 13 475 587	- 11 848 132
B. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :		
Libération des titres BERD (note E)	- 8 438	- 8 438
Vente de titres	337 126	2 022 045
Acquisition de titres	- 330 843	- 2 013 202
Variations des immobilisations corporelles (note F)	- 6 519	- 5 437
Variations des immobilisations incorporelles	- 5 428	- 4 041
Autres variations d'actifs	- 306 420	12 364
Acquisition de titres du FEI	- 109 942	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	- 430 464	3 291
C. Flux de trésorerie provenant des activités de financement :		
Emissions d'emprunts	28 770 713	29 720 169
Remboursements d'emprunts	- 17 102 100	- 16 062 560
Variation des échanges de devises à recevoir	- 1 515 136	- 1 208 853
Variation des échanges de devises à payer	2 031 577	- 754 036
Variation nette des papiers commerciaux	589 973	1 863 493
Variation nette des dettes sur les établissements de crédit	171 263	- 306 998
Autres variations de passif	466 604	- 249 067
Vente portefeuille de couverture	1 293 081	3 236 144
Acquisition portefeuille de couverture	- 27 216	- 2 238 721
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	14 678 759	13 999 571
Etat de la Trésorerie		
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	12 200 160	7 891 180
Flux de trésorerie nets en provenance :		
(1) des activités d'exploitation	- 13 475 587	- 11 848 132
(2) des opérations d'investissement	- 430 464	3 291
(3) des opérations de financement	14 678 759	13 999 571
Effet de la variation du taux de change sur les liquidités et les équivalents de liquidités	269 190	2 154 250
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	13 242 058	12 200 160
Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	24 726	11 542
Effets dont l'échéance à l'émission est de trois mois au plus	1 851 112	1 088 994
Créances sur les établissements de crédit :		
- comptes à vue	130 668	77 228
- comptes de dépôts à terme	11 235 552	11 022 936
	13 242 058	12 200 160

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2000

en milliers d'euros

Note A — Résumé des principes comptables essentiels

1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la « Directive »).

Les principes comptables sont appliqués, s'agissant des éléments d'importance significative, en conformité avec les normes internationales (I.A.S.), excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives aux principes comptables. Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, en date du 20 février 2001, de soumettre les états financiers pour approbation au Conseil des gouverneurs du 5 juin 2001. La Banque publie également des états financiers consolidés.

2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4 (1) de ses statuts, la Banque emploie l'euro, monnaie unique des Etats membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des Etats membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations aussi bien dans les monnaies de ses Etats membres et l'euro que dans des devises non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus nets cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les actifs et passifs de la Banque sont convertis en euros sur la base des taux de conversion à la date du bilan. Les profits ou pertes résultant de la conversion sont crédités ou débités au compte de profits et pertes.

Les comptes de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur base des taux de conversion de fin de mois.

3. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans un souci de clarification de la gestion de ses liquidités et de renforcement de sa solvabilité, la Banque a décidé de définir les types de portefeuille suivants :

3.1. Portefeuille d'investissement

Il est composé de titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance finale dans le but d'assurer la solvabilité de la Banque. Ces titres sont émis ou garantis par :

- des gouvernements de l'Union européenne, des pays du G10 ou par des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Le coût d'entrée des titres dans ce portefeuille est le coût d'acquisition ou plus exceptionnellement le coût de transfert (dans le cas notamment de transfert de titres du portefeuille de négociation). La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement se répartit prorata temporis sur la durée de vie restante des titres détenus.

3.2. Portefeuille de couverture

Il est composé de titres à dates d'échéance fixes. Il fait partie de la gestion active par la Banque des risques de taux relatifs à ses activités de prêt et d'emprunt. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur prix d'acquisition. Lors de la vente de ces titres, les profits ou les pertes constatés sont amortis sur toute la durée de vie restante des emprunts.

3.3. Portefeuille de négociation

Il est composé de titres cotés en bourse émis et garantis par des établissements financiers. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché.

3.4. Titres à court terme

Pour assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de trois mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et ces titres sont comptabilisés sur base de la valeur nominale.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan dans le poste 2) Effets publics admissibles au refinancement auprès de banques centrales.

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan poste 5) Obligations et autres titres à revenu fixe b) d'autres émetteurs.

4. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

4.1. Les prêts sont présentés dans les actifs de la Banque pour leur montant décaissé net

Des provisions spécifiques sont faites sur les prêts ou avances en cours à la fin de l'exercice présentant des risques de non-recouvrement sur une partie ou la totalité de leur montant. Ces provisions sont enregistrées au compte de profits et pertes sous la rubrique « Corrections de valeur sur créances ».

Les corrections de valeur relatives aux intérêts sur ces prêts sont déterminées au cas

par cas par la direction de la Banque.

4.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés en résultat selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts.

4.3. Opérations « Reverse repo » (prise en pension) et « repo » (mise en pension)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle la Banque prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) un collatéral sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés à l'origine.

L'opération est établie suivant le principe de livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet (reçoit les titres de la contrepartie) les titres au dépositaire de la Banque en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour la Banque un rendement (un coût) associé au marché monétaire.

Ce type d'opération est considéré pour la Banque comme une opération de prêt (d'emprunt) à intérêt garanti et est comptabilisé à l'actif du bilan au poste 3) Créances sur les établissements de crédit - b) Autres créances (au passif du bilan au poste 1) Dettes envers les établissements de crédit - b) à terme ou à préavis). Les titres reçus (donnés) en garantie sont enregistrés dans des comptes hors bilan.

5. Actions et autres titres à revenu variable et participations

Les actions, les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long termes. Elles sont comptabilisées au prix d'acquisition. La valeur comptable est comparée en fin d'année à la valeur estimée. Si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est comptabilisée si celle-ci présente un caractère durable.

6. Actifs corporels

Les terrains et immeubles sont repris à leur valeur d'achat, déduction faite d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur estimée des immeubles de Luxembourg-Kirchberg et de Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire calculé respectivement sur une période de 30 et de 25 années. Les installations et le matériel de bureau étaient, jusque fin 1997, amortis dans l'année d'acquisition. A partir de 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
- mobilier	5 ans
- matériel de bureau et véhicules	3 ans.

Le patrimoine artistique est amorti dans l'année d'acquisition.

7. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les investissements en terme de logiciels développés par la Banque qui font l'objet d'un amortissement linéaire dès leur terminaison sur trois années.

La norme IAS 9 précise, entre autres, que pour être porté à l'actif :

- 1- le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable ;
- 2- la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée.

8. Fonds de pension et Caisse de maladie

a) Fonds de pension

Le régime de pension principal de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et applicable à l'ensemble du personnel de la Banque. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, ainsi que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois tous les trois ans selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode de référence des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») pour s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les pertes ou les gains actuariels sont répartis sur la base de la durée résiduelle de vie active estimée du personnel.

b) Caisse de maladie

La Banque a institué, au profit des membres du Personnel, sa propre Caisse de maladie au financement de laquelle contribue la Banque et le personnel. La Caisse de maladie est gérée actuellement sur la base de l'équilibre entre les prestations et les cotisations.

9. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que la Banque décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêts et aux autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

La dotation à cette provision apparaît de manière distincte dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Dotation au fonds pour risques bancaires généraux » en

conformité avec « la Directive » tandis que les normes comptables internationales requièrent qu'une telle dotation fasse partie de l'affectation du résultat.

10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs pour faciliter des mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

Les corrections de valeur relatives à ces opérations seront, lors de l'affectation des résultats ultérieurs, déduites de ce poste.

11. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

12. Opérations d'échange de monnaies ou de taux d'intérêt (swaps)

La BEI conclut des opérations d'échange de monnaies principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources de sorte que le produit d'un emprunt en une monnaie donnée puisse être converti en une autre monnaie. Elle effectue simultanément une opération de change à terme afin d'obtenir les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants relatifs à ces opérations sont repris au bilan dans la rubrique autres actifs pour ce qui concerne les montants bruts à recevoir et dans la rubrique autres passifs pour ce qui concerne les montants bruts à payer.

La Banque conclut également des opérations d'échange d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés sur base de la méthode « prorata temporis ». Les montants nominaux des opérations d'échange d'intérêt sont enregistrés dans les comptes hors bilan.

13. Comptes de régularisation

Ces comptes comprennent :

à l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts) ;

au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

14. Intérêts et produits assimilés

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur placements et autres produits du portefeuille-titres, cette rubrique enregistre également les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Dans un souci de maintenir une équivalence dans le traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale les indemnités de remboursements anticipés perçus sur la durée restant à courir des prêts concernés.

15. Afin d'assurer la comparabilité avec la présente période, certains chiffres ont été reclassés.

Note B — Portefeuille-titres

	31.12.2000	31.12.1999
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 651 non cotés en 2000 et 12 641 en 1999)	1 410 978	2 066 543
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote) :	3 330 471	3 098 028
	4 741 449	5 164 571

	Valeur d'acquisition	Étalement de la décote ou des primes comptabilisées	Valeur comptable	ou primes à comptabiliser	Décote Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 445 565	45 587	2 491 152	- 18 178	2 472 974	2 505 427
Portefeuille de couverture	—	—	—	—	—	—
Portefeuille de négociation	396 102	—	399 185	—	419 021	399 185
Autres papiers à court terme	1 851 112	—	1 851 112	—	1 851 112	—
	4 692 779	45 587	4 741 449		4 743 107	

Note C — Créances sur les établissements de crédit (autres créances)

	31.12.2000	31.12.1999
Dépôts à terme	6 503 569	7 854 434
Reverse repos (*)	4 731 983	3 167 962
	11 235 552	11 022 396

(*) Ces opérations comprennent des opérations réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage sur base d'un contrat cadre à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification du collatéral,
- la marge de nantissement requise par le prêteur qui doit toujours être présente et suffisante, en vérifiant quotidiennement la valeur des titres sur le marché,

- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que celui-ci soit conforme à toutes les exigences stipulées dans le contrat.

Note D — Etat résumé des prêts et des garanties au 31 décembre 2000

1. Total des prêts accordés (*)

Montant total des prêts accordés depuis l'origine, calculé sur la base des parités appliquées au jour de la signature	324 991 836
A ajouter : intérêts capitalisés	62 715
ajustements de change	10 613 517
A déduire : résiliations et annulations	8 288 019
remboursements en principal	128 461 808
	- 136 749 827
Total des prêts accordés	198 918 241

Prêts accordés

Décomposition du total des prêts accordés :

	à des établissements de crédit comme intermédiaire	directement au bénéficiaire final	Total
- Partie décaissée	75 767 232	93 101 379	168 868 611
- Partie non décaissée	7 741 032	22 308 598	30 049 630
Total des prêts accordés	83 508 264	115 409 977	198 918 241

(*) Le total des prêts accordés englobe aussi bien la partie décaissée des prêts accordés que celle restant à décaisser.

2. Limite statutaire relative aux opérations de prêts et de garanties

compare au total des prêts et garanties accordés de 200,209 milliards, qui se répartit comme suit :

En vertu de l'article 18 alinéa 5 des statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne peut excéder 250 % du capital souscrit.	Total des prêts accordés :	198,918
	Opérations de capital-risque :	1,010
	Total des garanties au titre de prêts accordés par des tiers :	0,281
Au niveau du capital actuel, le plafond se situe à 250 milliards et se		200,209

Note E — Actions et autres titres à revenu variable et participations

Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend :

- Un montant de EURO 115 312 500 (1999 : 106 875 000), qui représente le capital libéré par la Banque au titre de sa souscription de 600 000 000 au capital de la BERD.
- Un montant de EURO 30 196 070 (1999 : 30 312 638), d'autres actions, pour une valeur de marché de EURO 32 499 160, acquises afin de garantir le recouvrement de créances.
- Un montant de EURO 460 425 732 (1999 : 202 875 125), pour les opérations de capital-risque.

La Banque détient 3,05 % du capital souscrit.

Si ces titres avaient été comptabilisés en appliquant la méthode de mise en équivalence, l'impact sur le résultat et les capitaux propres de la Banque n'aurait pas été significatif.

En milliers d'euros	% détenu	Total capitaux propres	Total résultat net	Total bilan
BERD (31.12.1999)	3,05	3 147 112	42 667	19 594 633

Participations

- Ce poste, d'un montant de EURO 269 941 795, représente le capital libéré par la Banque au titre de sa souscription de EURO 1 215 000 000 au capital du Fonds européen d'investissement, ayant son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 60,75 % du capital souscrit.

- Engagement d'acheter les 785 actions du FEI restantes à un prix futur fixé.

Suite à cet engagement d'achat (Option de vente émise), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI d'acheter dans un délai de cinq ans les actions souscrites à un prix de 315 000 EUR par action. Ce prix d'acqui-

tion représente une appréciation annuelle de 3 % par rapport à l'offre de rachat de 2000. La situation financière du FEI au 31.12.2000 ne nécessite pas la prise en compte d'une provision suite à cet engagement.

- Evénements survenant après la date de clôture.

Dans le cadre de la réforme du FEI et à partir du 1 janvier 2001, le portefeuille existant de garanties RTE (Réseau de transport européen) du FEI fera l'objet d'une contre-garantie par la BEI. Ce portefeuille s'élève à un montant total de 2 000 Mio, dont 1 600 Mio pour les garanties sur prêts BEI et 400 Mio pour les garanties sur prêts de tiers.

Note F — Actifs corporels et incorporels

	Terrain	Immeubles Kirchberg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Valeur nette comptable en début d'année	3 358	70 358	153	7 044	80 913	7 195
Acquisitions durant l'année	—	—	—	6 519	6 519	5 428
Amortissements durant l'année	—	3 830	14	5 261	9 105	2 760
	3 358	66 528	139	8 302	78 327	9 863

L'ensemble des terrains et immeubles sont utilisés par la Banque pour ses propres activités.

Note G — Bonifications d'intérêt reçues d'avance

a) Une partie des montants reçus de la Commission des Communautés européennes dans le cadre du SME a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée à l'actif dans le poste 10 a. « A recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME ».

b) « Les bonifications d'intérêt reçues d'avance » (poste 3 a.) au passif comprennent :

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les Etats ACP et des protocoles conclus avec les pays du bassin méditerranéen ;

- les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêts sur ressources propres de la Banque à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les Etats de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt sur les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870) du 16 octobre 1978 (nouvel instrument communautaire), (82/169) du 15 mars 1982 et (83/200) du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H — Comptes divers

	31.12.2000	31.12.1999
Débiteurs divers :		
- Les prêts à la construction et avances accordés au personnel	89 035	96 377
- Solde net des montants décaissés au titre d'emprunts et des montants encaissés au titre de prêts dans le cadre des opérations NIC gérées pour le compte de la Communauté européenne (Section spéciale)	123 413	157 272
- Produits d'emprunts à recevoir	226 723	0
- Swap à recevoir	227 393	0
- Autres	232 927	140 593
	899 491	394 242

Créditeurs divers :

- Les comptes de la Communauté européenne :		
. pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	160 692	160 366
. les comptes de dépôts	200 426	56 343
- Swap à payer	226 723	0
- Autres	308 479	239 425
	896 320	456 134

Note I — Comptes de régularisation

	31.12.2000	31.12.1999
A l'actif :		
Intérêts et commissions à recevoir	2 614 248	2 620 230
Charges sur emprunts à répartir	815 716	679 435
Autres	998	831
	3 430 962	3 300 496
Au passif :		
Intérêts et commissions à payer	3 341 800	3 410 074
Produits sur prêts à répartir	505 733	594 921
Produits d'emprunts à répartir	714 868	735 921
Initiative PPTE (HIPC) (*)	70 000	10 000
Charges de personnel à payer (*)	6 939	0
Autres	129 603	167 391
	4 768 943	4 918 307

(*) Repris dans le poste 12 du compte de profits et pertes : charges exceptionnelles.

Note J — Dettes envers des établissements de crédit (à terme ou à préavis)

	31.12.2000	31.12.1999
- Emprunts à court terme	426 658	329 539
- Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital	9 113	7 087
- REPO	72 118	0
	507 889	336 626

Note K — Etat résumé des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2000

Payables en	Emprunts					Echanges de monnaies				Montant net	
	Encours au 31.12.1999	Taux moyen	Encours au 31.12.2000	Taux moyen	Echéances	Montants à payer (+)		ou à recevoir (-)		Encours au 31.12.1999	Encours au 31.12.2000
						31.12.1999	Taux moyen	31.12.2000	Taux moyen		
EUR	43 544 473	5,51	47 344 105	5,38	2001/2030	381 056 +	3,13	6 313 851 +	4,73	43 925 529	53 657 956
DEM	3 884 329	6,63	2 153 413	6,20	2001/2028	5 340 689 +	5,19	4 633 060 +	5,63	9 225 018	6 786 473
FRF	5 676 471	6,83	4 923 660	6,54	2001/2012	263 927 +	4,56	263 927 +	5,06	5 940 398	5 187 587
ITL	8 893 190	7,10	7 478 250	7,50	2001/2018	245 295 +	3,11	42 102 +	4,58	9 138 485	7 520 352
BEF	74 120	7,41	68 171	7,50	2002/2004	119 342 +	8,25	119 342 +	8,25	193 462	187 513
NLG	3 192 038	6,68	2 932 860	6,68	2001/2009	1 557 764 -	3,22	1 557 764 -	4,73	1 634 274	1 375 096
IEP	118 530	7,39	61 392	7,75	2003/2003	316 135 +	4,70	316 135 +	5,64	434 665	377 527
LUF	815 653	7,12	679 304	7,05	2001/2007	309 867 -	6,91	210 709 -	6,54	505 786	468 595
ESP	5 104 939	7,76	4 199 933	7,23	2001/2026	2 337 829 +	3,20	1 789 206 +	4,72	7 442 768	5 989 139
PTE	1 240 123	5,79	942 091	6,11	2001/2016	1 463 072 +	3,68	1 291 307 +	4,76	2 703 195	2 233 398
FIM	67 275	6,28	67 275	6,29	2001/2002	157 348 +	3,21	157 349 +	4,74	224 623	224 624
DEVISES-IN	72 611 141		70 850 454								
GBP	28 362 612	6,93	40 713 384	6,46	2001/2040	2 027 728 +	6,88	2 993 749 -	6,39	30 390 340	37 719 635
DKK	483 656	4,94	482 373	4,94	2002/2005	46 602 -	3,37	32 243 +	3,96	437 054	514 616
GRD	954 743	7,77	616 287	6,29	2001/2004	211 929 -	9,35	205 429 -	4,85	742 814	410 858
SEK	217 810	5,70	211 181	5,70	2003/2007	493 434 +	3,45	765 695 +	3,93	711 244	976 876
USD	27 672 159	6,02	34 505 658	6,11	2001/2026	3 322 750 -	5,95	4 420 494 -	6,45	24 349 409	30 085 164
CHF	3 753 567	4,90	3 627 232	4,32	2001/2014	172 388 +	7,11	181 657 +	7,11	3 925 955	3 808 889
JPY	7 851 617	3,83	4 570 277	3,42	2001/2026	3 605 636 -	4,25	1 649 598 -	1,45	4 245 981	2 920 679
NOK	260 014	5,56	255 055	5,56	2004/2007	260 014 -	5,65	177 324 -	7,22	—	77 731
CAD	2 341 867	7,84	1 841 031	8,13	2001/2008	2 273 412 -	9,00	1 769 424 -	9,00	68 455	71 607
AUD	692 193	7,88	636 553	7,88	2001/2005	692 193 -	7,88	636 553 -	7,88	—	—
CZK	204 487	10,68	296 248	9,03	2001/2015	110 794 -	12,44	57 066 -	5,10	93 693	239 182
HKD	1 185 396	7,75	1 811 844	7,74	2001/2010	1 185 396 -	7,75	1 811 844 -	7,74	—	—
NZD	154 983	7,17	142 045	7,17	2001/2004	154 983 -	7,17	142 045 -	7,17	—	—
ZAR	801 340	13,79	761 152	13,68	2001/2018	558 089 -	13,44	447 906 -	13,44	243 251	313 246
HUF	76 561	12,60	73 585	11,77	2003/2004	—	—	—	—	76 561	73 585
EEK	9 587	10,00	9 587	10,00	2001/2001	9 587 -	10,00	9 587 -	10,00	—	—
PLN	—	—	94 242	14,54	2004/2006	—	—	42 291 -	14,84	—	51 951
TWD	381 877	6,07	746 729	5,66	2003/2006	381 877 -	6,07	746 729 -	5,66	—	—
SKK	70 752	15,58	68 286	15,58	2001/2002	70 752 -	15,58	68 286 -	15,58	—	—
TOTAL	148 086 362		162 313 203								

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique : 2 411 M). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échanges.

Note L — Provisions pour risques et charges (fonds de pension du personnel)

Les engagements en matière de prestations de retraite ont été évalués au 30 juin 2000 selon la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») en utilisant les services d'un actuair indépendant. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 7 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises ;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4 % ;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5 % ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans ;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Il a été constaté que les engagements de la Banque sont couverts suite à cette évaluation.

La provision pour fonds de pension a évolué comme suit :

- provision au 31 décembre 1999	395 898
- paiements effectués au cours de l'année	- 13 730
- coût annuel	+ 51 113
- provision au 31 décembre 2000	433 281

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel en ce qui concerne le Régime Complémentaire Volontaire de Prévoyance (régime à cotisations définies alimenté par les cotisations de ses membres) ; celle-ci est comprise dans la rubrique Crédoeurs divers/autres (Note H) pour un montant de EURO 127,7 M (1999 : EURO 119,1 M).

Note M — Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :

	31.12.2000	31.12.1999
Fonds en début de période	870 000	750 000
Dotation de l'année	65 000	120 000
Fonds en fin de période	935 000	870 000

Note N — Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés : (poste 1 du compte de profits et pertes)

	31.12.2000	31.12.1999
Allemagne	1 444 343	1 187 974
France	1 229 088	1 146 025
Italie	1 315 449	1 259 349
Royaume-Uni	1 452 315	1 361 692
Espagne	1 242 882	1 062 014
Belgique	231 762	220 618
Pays-Bas	153 771	146 018
Suède	189 422	159 417
Danemark	284 546	243 726
Autriche	135 974	78 841
Finlande	101 487	73 042
Grèce	354 670	299 413
Portugal	506 674	449 831
Irlande	135 521	139 391
Luxembourg	23 816	21 086
	8 801 720	7 848 437
A l'extérieur de l'Union	944 305	759 677
	9 746 025	8 608 114
Résultats non ventilés (1)	898 401	721 373
	10 644 426	9 329 487
(1) Résultats non ventilés :		
Produits du portefeuille-titres d'investissement	146 523	144 693
Produits du portefeuille-titres de couverture	16 514	90 684
Produits titres à court terme	59 253	67 549
Produits du marché monétaire	676 111	418 447
	898 401	721 373

Note O — Ventilation par marché géographique des commissions perçues : (poste 4 du compte de profits et pertes) :

	31.12.2000	31.12.1999
France	9	42
Italie	5	32
Royaume-Uni	54	141
Espagne	—	1
Danemark	8	42
Grèce	—	38
Irlande	27	39
	103	335
Institutions communautaires	18 824	17 955
	18 927	18 290

Note P — Dépenses et charges administratives

	31.12.2000	31.12.1999
Traitements et émoluments	94 924	91 970
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	42 511	42 776
Frais de personnel	137 435	134 746
Frais généraux et charges administratives	43 622 ⁽¹⁾	39 145
	181 057	173 891

(1) dont 2 000 de dons : — 1 500 pour les inondations
— 500 pour le tremblement de terre en Italie.

L'effectif du personnel employé par la Banque était de 1 033 au 31 décembre 2000 (1 011 au 31 décembre 1999).

Note Q — Produits exceptionnels

Ce montant correspondant à la vente de warrants reçus lors de la restructuration d'une opération de prêt.

Note R — Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

Note S — Valeur actuelle estimée des instruments financiers

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille de négociation), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de devises) figurant à l'actif et au passif en comparaison à leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros) 31 décembre 2000	Actif		Passif	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
- Prêts	168 869	173 972	—	—
- Portefeuille de couverture	0	0	—	—
- Portefeuille d'investissement	2 491	2 505	—	—
- Disponibilités	10 488	10 488	—	—
- Emprunts après swaps	—	—	158 817	163 112
Total	181 848	186 965	158 817	163 112

Note T — Gestion des risques

Les risques significatifs auxquels doit répondre la Banque sont les suivants :

- * risque de crédit
- * risque de taux
- * risque de liquidité
- * risque de change

Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêts de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les obligations à revenu fixe détenues dans les portefeuilles d'investissement, de couverture ou de négociation, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des instruments dérivés sera analysé également ci-après (note U).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de leur solvabilité.

Pour ce qui concerne l'activité de prêts, de trésorerie et d'instruments dérivés, le risque de crédit est géré par un département indépendant "Risques de Crédit" sous la responsabilité directe du Comité de direction. De ce fait, la Banque a mis en place une structure opérationnellement indépendante pour la définition et la surveillance du risque de crédit.

Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à terme a pu être démontrée et qui peuvent offrir des garanties jugées suffisamment solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit en matière de prêts, la Banque a classé ses crédits selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou le cas échéant le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2000 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

- à l'intérieur de l'Union :

		Garant				Sans garantie formelle ⁽²⁾	Total
		Etats membres	Institutions publiques ⁽¹⁾	Banques « zone A »	Sociétés ⁽¹⁾		
Emprunteur	Etats membres					13 903	13 903
	Institutions publiques	20 696	8 181	1 720	1 152	1 214	32 963
	Banques « zone A »	11 678	23 576	9 857	14 356	10 531	69 998
	Sociétés	5 499	915	18 951	25 660	5 209	56 234
	Total	37 873	32 672	30 528	41 168	30 857	173 098

(1) Les prêts garantis par des cessions de créances sont classés par nature du bénéficiaire final.

(2) Prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur représentant par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles convenables assurent les droits de la Banque pour accéder à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

- à l'extérieur de l'Union :

Garantis par :

Etats membres	1 843
Budget communautaire	19 506 (*)
Mécanisme pré-adhésion	4 471
Total	25 820

(*) dont 2 387 millions sont des opérations de risk-sharing comme expliqué ci-dessous.

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts dans le cadre du mécanisme pré-adhésion) bénéficient en dernier ressort de garanties du budget communautaire ou des Etats membres (prêts ACP, PTOM). Dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays méditerranéens,

d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Asie et d'Amérique latine), à l'exception de ACP et PTOM, pour les prêts bénéficiant de la garantie souveraine, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les nouveaux accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14/04/97 (réf. 97/256/CE) introduisent le concept du « risk-sharing » dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant dans le cas de risques politiques seulement ayant pour origine le non-transfert de devises, l'expropriation, la guerre ou les troubles civils. Jusqu'à présent, EURO 2 387 millions relatifs au « risk-sharing » ont été signés sous cet accord.

Les prêts accordés dans le cadre du mécanisme pré-adhésion (4 471 millions d'euros) ne bénéficient pas de garanties budgétaires de la Communauté ou des Etats membres.

PRETS POUR INVESTISSEMENTS A L'EXTERIEUR DE L'UNION

Ventilation des prêts selon les garanties dont ils sont assortis (en milliers d'euros) au 31/12/2000

Accord financier	Encours	Garantie du budget communautaire à 70 %	
<i>Garantie des états membres</i>		Afr. Sud-375m -DEC. 29.01.97	363 257
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 2	17 361	ALA II – 900m	963 759
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	227 943	ALA Interim. (gar.70 %-rs)-122m	136 196
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	968 061	Bosnie-Herzegov. -100m – 99/2001	60 000
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4/prot. 2	629 489	Euromed (BEI)-2310m -DEC. 29.01.97	2 421 834
Total garantie des états membres	1 842 854	FYROM – 150m – 1998-2000	130 000
<i>Garantie du budget communautaire à 100 %</i>		PECO – 3520m -DEC. 29.01.97	3 425 935
Afr. Sud-300m -DEC. CG 19.06.95	285 714	Total garantie du budget communautaire à 70 %	7 500 981
ALA I – 750m	603 804	<i>Garantie du budget communautaire à 65 %</i>	
ALA Interim. (gar. 100 %)-153m	168 477	Afr. Sud-825m – 7/2000-7/2007	50 000
PECO – 1 mrd -DEC. CG 29.11.89	659 114	ALA III – 2/2000-7/2007	391 601
PECO – 3 mrd -DEC. CG 02.05.94	2 663 977	Euromed II – 2/2000-7/2007	700 574
PECO – 700 m -DEC. CG 18.04.91	366 338	PECO – 8680m – 2/2000-7/2007	1 347 000
Total garantie du budget communautaire à 100 %	4 747 424	Turquie-Terra-11/1999-11/2002	375 000
<i>Garantie du budget communautaire à 75 %</i>		Total garantie du budget communautaire à 65 %	2 864 175
Protocoles méditerranéens	3 964 057	Total garantie du budget communautaire	19 505 716
Yougoslavie – Art. 18 (1984)	26 253	<i>Mécanisme pré-adhésion</i>	
Yougoslavie – Protocole 1	48 360	Chypre-pré-adhésion – 1998/2000	250 000
Yougoslavie – Protocole 2	215 237	PECO – pré-adhésion II-2/2000-7/2003	1 124 000
Slovénie – Protocole 1	139 229	PECO – pré-adhésion – 1998/2000	3 097 112
Total garantie du budget communautaire à 75 %	4 393 136	Total mécanisme pré-adhésion	4 471 112
		Total général	25 819 682

Ci-dessous, est présentée la distribution des prêts en cours décaissés (en millions d'euros) à la clôture de l'exercice par secteur d'activité de l'emprunteur :

Secteur d'activité	Echéances				
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2000	Total 1999
Energie	2 019	8 730	11 468	22 217	22 014
Transports	2 609	11 232	33 582	47 423	42 088
Télécommunications	1 461	8 625	4 118	14 204	14 694
Eau, assainissement	1 036	4 867	7 097	13 000	12 532
Infrastructures diverses	393	1 922	5 246	7 561	6 593
Agriculture, sylviculture, pêche	60	115	150	325	482
Industrie	1 648	7 578	3 516	12 742	12 556
Services	217	704	763	1 684	1 690
Prêts globaux	3 753	17 834	25 714	47 301	39 155
Education, santé	14	364	2 035	2 413	1 553
	13 210	61 970	93 689	168 869	153 357

Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille-titres, papiers commerciaux, comptes à terme...) est géré d'une manière stricte par le choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles-titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la Direction notamment en fonction de la cotation attribuée aux contreparties par les agences de notation. (Ces limites sont régulièrement revues par le département en charge des risques de crédit).

Ci-après, le tableau représente en pourcentage le risque de crédit associé aux portefeuilles-titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité en terme de crédit des contreparties ou des émetteurs :

Pourcentage au 31 décembre 2000	Portefeuille-titres en %	Instruments de trésorerie en %
notation Moody's ou équivalent		
AAA	57	8
de AA1 à AA3	42	62
A1	—	25
Inférieur à A1	—	4
non cotés	1	1
Total	100	100

Risque de taux

La Banque a en place une organisation générale de la fonction actif/passif en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie financière et notamment un comité de gestion actif/passif (ALCO) sous la responsabilité directe du Comité de direction. A cet effet, elle a décidé une stratégie de la gestion actif/passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans protégeant la Banque contre une variabilité importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné de durée des fonds propres égale à environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des devises se traduit par une baisse du montant d'écart entre la valeur actualisée nette de la Banque d'une part, et la valeur actualisée nette ciblée par la stratégie de la gestion actif/passif de 1 051 000 euros.

Le tableau suivant illustre l'exposition de la Banque au risque de taux. Il présente les montants nominaux par échéances auxquelles interviennent des changements de taux pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros) :

	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2000	Total 1999
Actif							
Prêts (valeur brute)	71 070	4 179	4 910	40 944	47 766	168 869	153 357
Trésorerie nette	10 532	99	150	1 017	1 181	12 979	13 703
	81 602	4 278	5 060	41 961	48 947	181 848	167 060
Passif							
Emprunts et swaps	80 283	5 310	3 086	34 868	35 270	158 817	144 704
Risque de taux d'intérêt	1 319	- 1 032	1 974	7 093	13 677		

Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéances en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Echéance non définie ».

Risque de liquidité (en millions d'euros) :

Echéances	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non définie	Totaux
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	25					25
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	31	84	679	617		1 411
Autres créances :						
Comptes à vue	131					131
Autres	11 236					11 236
	11 367	0				11 367
Prêts :						
Aux établissements de crédit	1 805	4 255	29 058	40 649		75 767
A la clientèle	1 534	5 614	32 911	53 042		93 101
	3 339	9 869	61 969	93 691		168 868
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 008	153	529	640		3 330
Contrats d'échange de devises à recevoir	2 283	3 417	16 103	7 265		29 068
Autres actifs					5 127	5 127
Total actif	19 053	13 523	79 280	102 213	5 127	219 196
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	499	3	6			508
Dettes représentées par un titre :	9 242	10 783	70 297	71 991		162 313
Capital, réserves et résultat					21 839	21 839
Autres passifs					6 471	6 471
Contrats d'échange de devises à payer	2 221	3 246	15 555	7 043		28 065
Total passif	11 962	14 032	85 858	79 034	28 310	219 196

Par ailleurs, pour assurer aussi la solvabilité de la Banque et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille-titres appelé portefeuille d'investissement (Note B) a été créé. Ce portefeuille-titres est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, majoritairement obligations émises par les Etats membres, avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les fonds propres accumulés en devises non-euro, dans les marges sur opérations et les frais généraux en devises non-euro. L'objectif de la gestion actif/passif est de minimiser ce risque en répartissant les positions nettes du bilan soit en euro, soit en devises-IN. Les déviations par rapport à l'objectif sont éliminées par des opérations régulières sur le marché des changes.

Position de change (en millions d'euros)

Devises	EURO	Devises-in EURO	Livre Sterling	Dollar des Etats-Unis	Autres devises	Total hors EURO	Total général
Actif							
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	4		21			21	25
Effets publics admissibles au refinan- cement auprès des banques centrales	1 363	48					1 411
Autres créances :							
Comptes à vue	107	1	1	12	10	23	131
Autres	4 786		2 128	3 862	460	6 450	11 236
	4 893	1	2 129	3 874	470	6 473	11 367
Prêts :							
aux établissements de crédit	30 105	14 614	17 736	11 245	2 067	31 048	75 767
à la clientèle	35 942	19 021	17 630	13 267	7 241	38 138	93 101
	66 047	33 635	35 366	24 512	9 308	69 186	168 868
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 051	220	16	1 039	4	1 059	3 330
Contrats d'échange de devises à rece- voir	1 142	2 718	5 081	11 100	9 027	25 208	29 068
Autres actifs	2 024	1 199	853	624	427	1 904	5 127
Total actif	77 524	37 821	43 466	41 149	19 236	103 851	219 196
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	460			47	1	48	508
Dettes représentées par un titre :							
bons et obligations en circulation	47 344	23 335	40 473	34 506	15 830	90 809	161 488
Autres		172	240		413	653	825
	47 344	23 507	40 713	34 506	16 243	91 462	162 313
Capital, réserves et résultat	21 839						21 839
Autres passifs	3 006	1 575	791	575	524	1 890	6 471
Contrats d'échange de devises à payer	8 245	9 562	1 957	6 013	2 288	10 258	28 065
Total passif	80 894	34 644	43 461	41 141	19 056	103 658	219 196
Hors bilan	21	- 17	- 1	- 3			
Position nette au 31/12/2000	- 3 349	3 160	4	5	180⁽¹⁾		
Position nette au 31/12/1999	- 14 900	14 893	- 18	41	- 16		

(1) dont GRD : 172 (devise-in à partir du 01.01.2001)

Note U — Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

1. Dans le cadre de la collecte de fonds

La Banque utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques en termes de devises et taux d'intérêts des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, réduire le coût des fonds collectés.

Les dérivés les plus utilisés sont les suivants :

- * Swaps de devises
- * Swaps de taux d'intérêt
- * Deferred rate setting agreement (DRS).

Swaps de devises

Les swaps de devises sont des contrats dans lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunts dans une autre devise et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour ainsi être en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels il est généralement convenu d'échanger des intérêts à taux variables contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Deferred rate setting agreement (DRS)

Cet instrument financier dérivé est assimilable à un contrat d'échange de taux d'intérêt (taux fixe/taux variable ou vice versa). Toutefois, son utilisation est plus spécifique aux organismes financiers de financement à long terme comme la BEI qui collecte des montants importants sur le marché des capitaux.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises permettent à la Banque de modifier les taux d'intérêt et les devises de son portefeuille d'emprunts, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour s'ouvrir l'accès à certains marchés des capitaux en échangeant avec des contreparties les conditions avantageuses d'accès à ces marchés dont elles bénéficient, réduisant ainsi ses coûts de collecte de ressources.

Les opérations à long terme sur produits dérivés sont utilisées uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ainsi que dans le but d'atténuer le risque de marché et non à des fins de prise de position.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées identiques à celle des emprunts concernés et sont par conséquent conclus à long terme.

Politique de couverture du risque de crédit sur les produits dérivés

Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait lorsqu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par la BEI sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les « Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme » et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les « Annexes de remise en garantie », qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

Sélection des contreparties :

Note minimale : A1 au départ, la BEI ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

Limites :

- valeur totale nette de marché des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- engagements non garantis sur une contrepartie ;
- en outre, limites spécifiques de concentration exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité du crédit des contreparties.

Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille d'instruments dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la Banque où seuls des dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du « risque courant » recommandée par la Banque des Règlements Internationaux (B.I.S.). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme les valeurs de remplacement positives desdits contrats, majorées des risques potentiels dépendant de la durée et du type de transaction et pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque BIS 2 pondéré).

Les tableaux suivants présentent les échéances des swaps de devises et des swaps de taux et DRS confondus pour leur montant notionnel ainsi que le risque de crédit qui leur est associé :

Swaps de devises (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Après 10 ans	Total 31.12.2000	Total 1999
Montant notionnel	4 758	16 103	6 391	874	28 126	25 035
Valeur nette actualisée	323	997	387	24	1 732	1 425
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	151	621	198	134	1 103	813

Il convient de rappeler que les montants notionnels à recevoir et à payer relatifs aux swaps de devises sont inscrits à l'actif et au passif du bilan sous les rubriques « autres actifs » et « autres passifs » (voir le point 2. pour les swaps à court terme).

Swaps de taux et DRS (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Après 10 ans	Total 31.12.2000	Total 1999
Montant notionnel	8 431	39 967	25 480	23 670	97 548	82 782
Valeur nette actualisée	397	839	447	1 291	2 974	1 560
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	95	373	386	526	1 380	1 019

Généralement, la Banque n'entre pas dans des contrats d'option dans le cadre de sa politique de couverture des risques.

Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre coût, la Banque entre dans des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou index boursier. Ces emprunts font l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'option relatifs aux emprunts :

	Option intégrée	Index boursier	Coupon ou similaire à structure spéciale
Nombre de transactions	89	42	54
Montant notionnel (en millions d'euros)	10 264	2 411	4 597
Valeur nette actualisée	113	357	339

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Il n'existe généralement pas de risque de crédit sur ces options sauf pour certaines basées sur index boursier mais pour lesquelles il existe une garantie sous forme de collatéral faisant l'objet d'un suivi régulier.

Tableau de risque par cotations

Cotations	% du nominal	Risque de marché net	Risque de crédit & BIS2
Aaa	13,2	605	1 118
Aa1 to Aa3	71,7	1 617	5 067
A1	13,1	431	1 078
A2 to Baa3	0,8	81	159
N.R.	1,2	9	148
Total	100	2 743	7 569

Toutes les nouvelles transactions sont signées avec des contreparties dont la cotation est au minimum de A1. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la cotation est A1 ou au-dessus.

2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque entre également dans des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa devise de référence, l'EURO, mais également pour faire face à la demande en devises liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des swaps de devises à court terme s'élève à 981 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 2 431 millions d'euros au 31 décembre 1999

Enfin, il convient de rappeler que les montants notionnels à recevoir et à payer sur les swaps de devises à court terme sont également inscrits à l'actif et au passif du bilan sous les rubriques « autres actifs » et « autres passifs ».

Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total	% année 1999
1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés						
Allemagne	685	27 262 118	315 185	26 946 933	13,71 %	12,59 %
France	379	22 232 198	1 929 177	20 303 021	11,18 %	11,62 %
Italie	1429	27 924 107	3 461 559	24 462 548	14,04 %	15,08 %
Royaume-Uni	326	24 212 439	3 589 514	20 622 925	12,17 %	13,27 %
Espagne	436	25 577 387	2 608 367	22 969 020	12,86 %	12,75 %
Belgique	94	4 192 118	319 280	3 872 838	2,11 %	2,30 %
Pays-Bas	51	2 966 848	505 609	2 461 239	1,49 %	1,69 %
Suède	106	3 775 097	370 729	3 404 368	1,90 %	1,88 %
Danemark	119	4 796 742	192 388	4 604 354	2,41 %	2,47 %
Autriche	89	2 892 176	0	2 892 176	1,45 %	1,24 %
Finlande	45	2 415 172	366 129	2 049 043	1,21 %	1,11 %
Grèce	191	7 503 576	1 233 510	6 270 066	3,77 %	3,36 %
Portugal	205	12 362 984	3 015 877	9 347 107	6,22 %	6,16 %
Irlande	115	2 366 947	667 918	1 699 029	1,19 %	1,27 %
Luxembourg	32	601 133	165 676	435 457	0,30 %	0,23 %
Prêts assimilés (*)	21	2 017 517	219 433	1 798 084	1,01 %	1,07 %
Total	4 323	173 098 559	18 960 351	154 138 208	87,02 %	88,09 %

2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union

2.1. Pays ACP / PTOM

Kenya	11	160 183	65 000	95 183
Jamaïque	12	144 007	28 217	115 790
Namibie	9	127 397	21 225	106 172
Ensemble des pays ACP	3	118 904	50 000	68 904
Zimbabwe	14	114 385	18 030	96 355
Trinité et Tobago	5	99 976	499	99 477
Île Maurice	11	99 948	27 589	72 359
Ghana	5	83 648	25 059	58 589
Sénégal	3	76 571	42 977	33 594
Botswana	8	69 933	0	69 933
Barbade	5	66 653	35 173	31 480
Mozambique	4	65 478	8 849	56 629
Côte-d'Ivoire	10	59 802	0	59 802
Lesotho	3	57 846	38 414	19 432
Mauritanie	3	54 183	35 258	18 925
Nigeria	3	52 230	0	52 230
Papouasie-Nouvelle Guinée	6	47 856	0	47 856
Bahamas	4	42 049	3 527	38 522
Régional – Afrique	2	32 890	0	32 890
République Dominicaine	3	22 490	10 456	12 034
Gabon	3	21 331	16 861	4 470
Régional – Caraïbes	1	20 032	6 024	14 008
Régional – Afrique de l'Ouest	1	19 987	12 000	7 987
Swaziland	2	17 500	17 500	0
Ouganda	2	17 319	0	17 319
Cameroun	6	16 240	5 000	11 240
Mali	1	14 543	0	14 543
Sainte Lucie	4	13 662	0	13 662
Guinée	2	12 068	0	12 068
Polynésie française	4	11 259	4 000	7 259
Malawi	5	10 947	0	10 947
Dominique	1	10 000	10 000	0

(*) Les prêts accordés en vertu de l'article 18.1 2° al. des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total	% année 1999	
Îles vierges britanniques	3	7 734	2 000	5 734			
Îles Caïman	3	7 455	0	7 455			
Nouvelle-Calédonie et dép.	2	5 425	0	5 425			
Saint-Vincent et Grenadines	2	5 378	882	4 496			
Ensemble des pays PTOM	1	5 000	5 000	0			
Surinam	1	4 186	0	4 186			
Grenade	1	4 101	0	4 101			
Tonga	3	3 908	0	3 908			
Antilles néerlandaises	3	3 751	0	3 751			
Îles Falkland (Malvinas)	2	3 498	0	3 498			
Îles Fidji	2	3 454	0	3 454			
Aruba	3	3 020	2 000	1 020			
Belize	1	2 969	0	2 969			
Congo (République Démocratique)	1	869	0	869			
Togo	1	468	0	468			
Seychelles et dépendances	1	319	0	319			
<i>Sous-total</i>	186	1 842 852	491 540	1 351 312	0,93 %	1,00 %	
<i>2.2. Afrique du Sud</i>	<i>Sous-total</i>	20	698 971	228 924	470 047	0,35 %	0,33 %
<i>2.3. Pays du Bassin Méditerranéen</i>							
Egypte	36	1 414 875	448 193	966 682			
Algérie	27	1 278 145	265 650	1 012 495			
Maroc	33	1 270 519	565 244	705 275			
Turquie	19	1 149 333	561 007	588 326			
Tunisie	38	882 067	414 323	467 744			
Jordanie	30	459 549	188 233	271 316			
Liban	12	457 412	163 594	293 818			
Chypre	16	445 546	249 044	196 502			
Gaza/Cisjordanie	10	194 051	115 459	78 592			
Syrie	2	96 598	75 000	21 598			
Israël	3	48 462	0	48 462			
Malte	3	14 906	0	14 906			
<i>Sous-total</i>	229	7 711 463	3 045 747	4 665 716	3,87 %	3,74 %	
<i>2.4. Pays d'Europe Centrale et Orientale</i>							
Pologne	43	3 630 602	1 653 802	1 976 800			
Roumanie	31	2 214 472	1 604 830	609 642			
République Tchèque	25	2 164 662	880 663	1 283 999			
Hongrie	30	1 410 575	409 000	1 001 575			
République Slovaque	22	1 104 711	374 004	730 707			
Slovenie	19	878 110	431 217	446 893			
Bulgarie	18	810 701	552 000	258 701			
Lituanie	15	245 491	89 044	156 447			
Lettonie	11	201 452	127 612	73 840			
Arym	8	157 441	85 000	72 441			
Estonie	11	130 564	53 213	77 351			
Bosnie-Herzégovine	3	120 516	120 000	516			
Albanie	4	84 981	55 700	29 281			
Croatie	6	82 574	0	82 574			
République Fédérative de Yougoslavie	15	65 704	0	65 704			
<i>Sous-total</i>	261	13 302 556	6 436 085	6 866 471	6,69 %	5,89 %	
<i>2.5. Pays d'Amérique Latine et d'Asie</i>							
Brésil	12	580 656	130 200	450 456			
Argentine	8	366 078	135 351	230 727			
Indonésie	4	222 029	183 640	38 389			
Philippines	6	195 459	95 751	99 708			
Thaïlande	4	168 153	65 765	102 388			
Mexique	3	126 559	52 646	73 913			
Pérou	2	96 083	0	96 083			
Chine	2	91 449	9 912	81 537			
Panama	1	57 755	0	57 755			
Inde	1	55 488	37 827	17 661			
Viet-Nam	1	55 000	55 000	0			
Costa Rica	1	48 795	0	48 795			
Pakistan	2	44 995	39 603	5 392			
Régional – Pacte Andin	1	41 703	28 162	13 541			
Bangladesh	1	36 202	36 202	0			
Régional – Amérique Centrale	1	34 388	16 924	17 464			
Chili	1	31 256	0	31 256			
Uruguay	1	11 792	0	11 792			
<i>Sous-total</i>	52	2 263 840	886 983	1 376 857	1,14 %	0,95 %	
Total	748	25 819 682	11 089 279	14 730 403	12,98 % *	11,91 %	
Total général	5 071	198 918 241	30 049 630	168 868 611	100,00 %	100,00 %	

(*) 10.7 % hors mécanisme pré-adhésion

Note W — IAS 14. Information sectorielle

Selon les critères définis dans la Norme IAS 14 Révisée, la Banque considère que l'activité prêt constitue le produit principal offert à sa clientèle ; son organisation et l'ensemble de ses outils de gestion sont orientés vers le développement et la distribution de ce produit.

Par conséquent – et en application de ladite norme –, les critères de segmentation ont été définis comme suit :

- critère primaire : le prêt en tant que produit ;

- critère secondaire : sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes :

- ses intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note N) ;
- les prêts par pays de localisation des projets (Note V) ;
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

Note X — Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans étaient les suivants au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999 :

1 euro =

EURO-11 : Taux irrévocablement fixés au 31.12.1998

Deutsche Mark	1,95583
Francs français	6,55957
Lires italiennes	1936,27
Pesetas espagnoles	166,386
Francs belges	40,3399
Florins néerlandais	2,20371
Schillings autrichiens	13,7603
Mark finlandais	5,94573
Escudos portugais	200,482
Livre irlandaise	0,787564
Francs luxembourgeois	40,3399

PRE-IN :	31.12.2000	31.12.1999
Livre Sterling	0,624100	0,62170
Couronne danoise	7,46310	7,44330
Drachmes	340,750	330,300
Couronne suédoise	8,83130	8,56250

MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES :

Dollar des Etats-Unis	0,930500	1,00460
Francs suisses	1,52320	1,60510
Livres libanaises	1351,02	1511,04
Yen japonais	106,9200	102,730
Dollar canadien	1,39650	1,46080
Dollar australien	1,67700	1,54220
Francs CFA	655,957	655,957
Couronne tchèque	35,0470	36,1030
Dollar de Hong Kong	7,25780	7,80330
Dollar néo-zélandais	2,11200	1,93570
Rand sud-africain	7,03920	6,18701

Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification
Banque Européenne d'Investissement
Luxembourg

Conformément au mandat donné par la Banque le 20 juin 1996, nous avons contrôlé les états financiers de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2000. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes Internationales de Révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les principes généraux de la Directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, et les normes comptables internationales, excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives à la politique comptable, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

Bilan
Situation de la section spéciale
Compte de profits et pertes
Capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice
État des souscriptions au capital
Tableau des flux de trésorerie
Annexe aux états financiers.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

Luxembourg, le 20 février 2001

Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil de gouverneurs, qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers, a entendu la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des statuts et de l'article 25 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant pris connaissance des documents dont il a jugé l'examen nécessaire dans l'exercice de son mandat,

- ayant pris connaissance des rapports établis par Ernst & Young qu'il a examinés,

vu le Rapport annuel 2000 et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 20 février 2001,

vu les articles 22, 23 & 24 du règlement intérieur,

confirme par la présente :

que les opérations de la Banque pendant l'exercice 2000 ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur,

que les états financiers, composés du bilan, du compte de profits et pertes, de la situation de la section spéciale, de l'annexe aux états financiers, ainsi que toute autre information financière contenue dans les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice 2000.

Luxembourg, le 27 mars 2001

Le Comité de vérification



A. HANSEN

E. MARIA

M. HARALABIDIS

Contrôle et évaluation

COMITE DE VERIFICATION – Organe statutaire indépendant, directement responsable devant le Conseil des gouverneurs, le Comité de vérification s'assure que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les procédures prévues dans ses Statuts et le Règlement intérieur et vérifie la régularité de ses livres. Le Conseil des gouverneurs prend note du Rapport du Comité de vérification et de ses conclusions, ainsi que de la Déclaration du Comité, avant d'approuver le Rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Comité de vérification se réunit mensuellement pour coordonner ses propres travaux ainsi que ceux des auditeurs externes et internes et rencontre régulièrement des membres du Comité de direction et les principaux responsables des services de la Banque.

En poursuivant sa politique de «best banking practice» et d'action de renforcement des structures de contrôle menée depuis quelques années par la Banque, le Comité de vérification a, pendant l'année 2000, continué à suivre de près l'intégration progressive, dans les systèmes de contrôles internes de la Banque, de la méthode et des recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BRI) rassemblées dans le « Framework for Internal Control Systems in Banking Organisations ». Le Comité de vérification effectue aussi des visites sur place de projets financés par la Banque. En 2000, il a ainsi visité des projets industriels et d'infrastructure en Autriche et en Slovaquie.

AUDITEURS EXTERNES – Les Auditeurs externes font directement rapport au Comité de vérification qui, chaque année, arrête leur programme de travail et coordonne leurs activités avec celles de l'Audit interne de la Banque. Le cabinet Ernst & Young a été nommé, en 1997, par le Comité de vérification, après consultation avec le Comité de direction de la Banque, pour une période de 5 ans.

AUDIT INTERNE – Fonction au service de tous les niveaux de gestion de la Banque, et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confèrent sa Charte, l'Audit interne examine et évalue la pertinence, l'efficacité des systèmes de contrôle internes et les procédures. Pendant l'année écoulée, l'Audit interne a revu et testé les contrôles dans les secteurs critiques de la Banque, notamment la trésorerie, les activités d'emprunts et de prêts dans l'Union. Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, le Chef de l'Audit interne a autorité pour mener des enquêtes. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête, y compris aux services de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Une relation de coopération avec OLAF a été établie en 2000.

CONTRÔLE FINANCIER – Ce département indépendant, créé dans le cadre du renforcement des contrôles financiers dans la Banque, est responsable de la comptabilité générale et de la préparation des états financiers de la Banque. En plus, le Contrôle Financier est appelé à exprimer une deuxième opinion sur certains aspects des politiques financières de la Banque et de leur mise en œuvre. Le Contrôle Financier couvre toutes les activités de la Banque dont les flux ont un impact important sur sa position financière, tel que le risque de crédit, les mesures de performances, les systèmes d'information et de gestion, le budget administratif, l'ALM et les risques de marché. Ainsi la fonction de contrôle financier inclut-elle l'analyse des instruments de gestion financière ainsi que les systèmes utilisés dans ce contexte.

RISQUES DE CREDIT – Cette direction, apprécie le risque de crédit lors de chaque proposition de financement et suit l'évolution de ce risque tout au long de la vie d'un prêt. La mission de cette direction contribue à la politique de contrôles de la Banque.

EVALUATION DES OPERATIONS – Le département «Évaluation des opérations» est chargé des activités d'évaluation ex post et de la coordination du processus d'auto-évaluation de la Banque, il assure la transparence vis-à-vis des instances dirigeantes de la Banque, ainsi que des parties intéressées extérieures à l'institution, en procédant, après l'achèvement des projets que la Banque a financés, à des évaluations thématiques, sectorielles et régionales (ou par pays). Par le travail qu'il réalise, ce département contribue à une meilleure mise en pratique de l'obligation de rendre des comptes et encourage l'institution à tirer enseignements de l'expérience acquise.

En 2000, le département a concentré son activité d'évaluation sur le développement régional, les projets d'énergie dans l'Union européenne et dans les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi que sur les opérations de capital-risque dans les pays ACP. Les rapports portant un intérêt pour le public sont publiés.

Adresses du Groupe BEI

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
Tel. (+352) 43 79-1
Fax (+352) 43 77 04

Internet: www.bei.org
E-mail: info@bei.org



Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy,
L-2968 Luxembourg
Tel. (+352) 42 66 88 - 1
Fax (+352) 42 66 88 - 200

Internet: www.eif.org
E-mail: info@eif.org



Fonds européen d'investissement

*Département des
opérations des prêts:*
Italie, Grèce, Chypre, Malte
Via Sardegna, 38
I - 00187 Rome
Tél. +39 - 06 - 47 19-1
Fax +39 - 06 - 42 87 34 38

Bureau d'Athènes
364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR - 152 33 Halandri/Athens
Tél. +30 (1) 682 45 17-9
Fax +30 (1) 682 45 20

Bureau de Berlin
Lennéstrasse, 17
D - 10785 Berlin
Tél. +49 (0) 30 59 00 479 - 0
Fax +49 (0) 30 59 00 47 99

Bureau de Bruxelles
Rue de la Loi 227
B - 1040 Bruxelles
Tél. +32 (0) 2 - 235 00 70
Fax +32 (0) 2 - 230 58 27

Bureau de Lisbonne
Regus Business Center
Avenida da Liberdade, 110 - 2°
P - 1269-046 Lisbonne
Tél. +351 - 21 342 89 89 ou
21 342 88 48
Fax +351 - 21 347 04 87

Bureau de Madrid
Calle José Ortega y Gasset, 29
E - 28006 Madrid
Tél. +34 - 914 311 340
Fax +34 - 914 311 383

ISBN 92-861-0002-7

